Quatre-vingt-unième année. — N° 43. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 18 Février 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-216 du 16 février 1949 portant dérogation aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens (présidence du conseil) (p. 1827).

Décret n° 49-217 du 17 février 1949 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des administrateurs civils et des secrétaires d'administration, des fonctionnaires et agents de l'administration centrale de la radiodiffusion française (p. 1827).

Arrêté du 12 février 1949 portant ouverture de crédits (radiodiffusion) (p. 1828).

Arrêté du 17 février 1949 fixant les emplois de l'école nationale d'administration, dont les titulaires seront admis à effectuer des travaux supplémentaires (p. 1828).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, affectation, mutation, admissions à la retraite, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif (services extérieurs) (p. 1828).

Ministère de la justice.

Arrêté du 17 février 1949 portant nomination des membres du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice (p. 1829).

Arrêtés du 17 février 1949 portant délégations de signature (p. 1830).

Arrêtés portant nomination et rétrogradation (éducation surveillée et greffiers) (p. 1830).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 16 février 1949 fixant la composition de la délégation française à la commission mixte franco-italienne prévue par les accords du 29 mai 1918 (p. 1829).

Exequatur accordés à des consuls (p. 1829).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 14 février 1949 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 1830).

Décret du 14 février 1949 portant désignation de commissaires du Gouvernement auprès de conseils de préfecture interdépartementaux pour l'année judiciaire 1948-1949 (p. 1830).

Décret n° 49-218 du 15 février 1949 portant modification du décret n° 48-716 du 16 avril 1948 relatif aux indemnités allouées à divers fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 1830).

Décrets du 16 février 1949 portant changement de noms de communes (p. 1830).

Décret du 16 février 1949 portant création d'un périmètre de protection quantitative autour des sources alimentant la commune de Bou-Sfer (Algérie) (p. 1830).

Décrets du 16 février 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition de propriétés par diverses communes (p. 1831).

Arrêté du 12 février 1949 portant autorisation de port d'arme (p. 1831).

Arrêté portant nominations et titularisations (administration centrale) (p. 1831).

Erection d'une commune de plein exercice en Algérie (p. 1831).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 16 février 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1831).

Décret n° 49-219 du 16 février 1949 portant attribution d'une indemnité dite « de panier » aux agents de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, chargés d'assurer la surveillance de nuit des locaux administratifs (p. 1831).

Décret du 17 février 1949 portant nomination d'un trésorier-payeur général (p. 1832).

Arrêtés du 17 février 1949 fixant les nouveaux traitements et rémunérations de certains fonctionnaires, agents et pensionnels :

Centre national d'études des télécommunications (p. 1832).

Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et écoles de mécaniciens des forces aériennes (p. 1832).

Maisons d'éducation de la Légion d'honneur (p. 1833).

Service cinématographique des armées (p. 1833).

Arrêté fixant la rémunération allouée à des officiers généraux exerçant un commandement dans l'état-major de l'Europe occidentale (rectificatif) (p. 1834).

Arrêté portant nomination d'administrateurs des banques nationalisées (p. 1834).

Arrêtés portant intégrations, dégagement des cadres, conférant l'honorariat et rectificatif (administration centrale des finances et direction générale du contrôle et des enquêtes économiques) (p. 1834).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 49-220 du 16 février 1949 relatif à l'état-major permanent, militaire et civil, du président du conseil (p. 1835).

Décret du 16 février 1949 portant nomination d'examinateurs à l'école polytechnique (p. 1836).

Décrets du 16 février 1949 portant promotions, nominations, régularisation de situation, changements d'arme, acceptation de démission et modifiant un précédent décret (armées de terre et de l'air, active et réserve) (p. 1836).

Décret du 16 février 1949 portant acceptation de démission d'un ingénieur militaire des travaux de l'air (p. 1842).

Arrêté du 4 février 1949 portant remise de débet (p. 1842).

Arrêté portant titularisations dans les cadres complémentaires des personnels civils extérieurs de la guerre (p. 1842).

Décisions portant admissions à la retraite d'officiers de l'armée de l'air (p. 1843).

Tableau d'avancement (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 1843).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 15 février 1949 approuvant une délibération du conseil de l'université de Rennes portant création d'un centre d'études psychotechniques de l'université de Rennes (p. 1843).

Arrêté relatif à l'admission dans la classe supérieure, en fin d'année scolaire, des élèves des lycées et collèges (rectificatif) (p. 1843).

Arrêté portant nomination de membres d'un conseil académique (p. 1844).

Arrêté portant nomination du directeur de l'institut d'études politiques de Bordeaux (p. 1844).

Arrêté portant nomination d'architectes dans le service des bâtiments civils et palais nationaux (p. 1844).

Arrêtés portant nomination, réintégration, mises et maintiens en position de service détaché, mise en disponibilité et rectificatif:

Administration centrale (p. 1844).

Direction des Archives de France (p. 1844).

Direction de l'éducation physique (p. 1844).

Enseignement supérieur (p. 1844).

Enseignement du second degré (p. 1844).

Enseignement du premier degré (p. 1845).

Enseignement technique (p. 1845).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 49-190 réorganisant le laboratoire de l'école nationale des ponts et chaussées (rectificatif) (p. 1848).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 49-221 du 16 février 1949 portant rétablissement de la fonction de secrétaire général du gouvernement de la Haute-Volta (p. 1846).

Décret du 16 février 1949 portant désignation du secrétaire général de la Haute-Volta (p. 1846).

Décret du 17 février 1949 plaçant en position de disponibilité avec traitement un gouverneur des colonies (p. 1846).

Arrêté du 8 février 1949 portant remise de débet (p. 1846).

Arrêtés portant nominations et rapportant un précédent arrêté (administration centrale et sages-femmes coloniales) (p. 1846).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-222 du 16 février 1949 étendant les dispositions du décret du 19 mai 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les bureaux, services administratifs et agences diverses, à certains salariés visés par l'acte dit loi du 21 mars 1941 (p. 1834).

Arrêtés des 15 et 16 février 1949 approuvant les modifications aux statuts et autorisant des caisses de prévoyance à fonctionner (p. 1835).

Décision portant homologation de machines à meuler (rectificatif) (p. 1835).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 49-223 du 12 février 1949 relatif à l'application des articles 3, 11, 13 et 57 de la loi du 16 juin 1948 sur les sociétés coopératives et les associations syndicales de reconstruction (p. 1834).

Décret du 15 février 1949 portant création d'un office intercommunal d'habitations à bon marché (p. 1834).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative des opérations de rapatriements tardifs (p. 1835).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 14 février 1949 autorisant la création de bureaux de bienfaisance dans diverses communes et acceptation d'un legs (p. 1846).

Décret du 14 février 1949 modifiant l'article 1er du décret du 25 février 1948 portant acceptation d'un legs par la commission administrative des hospices de Thor (Vaucluse) (p. 1846).

Décret du 16 février 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1847).

Arrêté du 10 février 1949 relatif à la renonciation de la ville de Sète à son autonomie en matière d'assistance médicale gratuite (p. 1848).

Arrêté du 14 février 1949 fixant les modalités d'intégration des mineurs du service de l'éducation forcée d'Alsace et de Lorraine dans les services d'assistance à l'enfance de chacun des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (p. 1848).

Arrêté portant nomination des membres de la commission prévue à l'article 19 du décret du 19 novembre 1948 (p. 1848).

Arrêtés portant nomination, réintégration et mise en disponibilité:

Administration centrale (p. 1848).

Hôpitaux psychiatriques (p. 1848).

Inspection de la population (p. 1848).

Suspension temporaire de fonctions (p. 1849).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1849).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination d'un membre de l'Assemblée de l'Union française. — Désignation de candidatures pour le comité constitutionnel et pour des commissions générales. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 1851).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membre de commission. — Convocation de commission (p. 1852).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères: Avis de désabonnement à la taxe sur le revenu des valeurs mobilières (p. 1853).

Avis de tirage de la cinquantième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 1853).

Avis relatif au tirage de la cinquante et unième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 1853).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 1853).

Avis relatif à la vacance d'un emploi de professeur de chant au Conservatoire national de musique (p. 1853).

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques et professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (p. 1853).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux utilisateurs de céréales secondaires d'importation (p. 1853).

Avis relatif au concours d'admission aux écoles d'industrie laitière (rectificatif) (p. 1853).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 1854).

Annonces (p. 1855).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 15 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 17 février 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 625).

PRIX : 5 F

N° 12 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 17 février 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 227).

PRIX : 5 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 14

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 17 février 1949 (p. 117).

PRIX : 5 F

CONSEIL ÉCONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 3

Avis et rapports. — Séances des 8, 9 et 10 février 1949 (p. 21).

PRIX : 5 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-216 du 16 février 1949 portant dérogation aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens (présidence du conseil).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens;

Vu l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 tendant à simplifier la procédure de vote du budget général de l'exercice 1949 et relative aux économies budgétaires;

Vu la loi n° 48-1994 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement);

Vu l'avis conforme de la commission des finances de l'Assemblée nationale;

Vu l'avis conforme de la commission des finances du Conseil de la République;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens, est autorisée l'utilisation d'une somme de 300 millions sur les crédits de payement ouverts au président du conseil par la loi n° 48-1994 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du chapitre 908: « Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique » du budget de la présidence du conseil.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Décret n° 49-217 du 17 février 1949 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des administrateurs civils et des secrétaires d'administration, des fonctionnaires et agents de l'administration centrale de la radiodiffusion française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la radiodiffusion française, et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu le décret n° 45-2414 du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2183 du 9 octobre 1945 relatif au corps des administrateurs civils; modifié par le décret n° 46-1155 du 22 mai 1946;

Vu le décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif au corps des secrétaires d'administration, et les décrets ultérieurs qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté interministériel du 18 octobre 1946 fixant les conditions de recrutement et d'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 47-2408 du 31 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs du cadre des administrateurs civils et du cadre des secrétaires d'administration de la radiodiffusion française;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Corps des administrateurs civils.

Art. 1er. — Compte tenu des dispositions de l'article 3 du décret n° 47-2403 du 31 décembre 1947 susvisé, le nombre des fonctionnaires qui, répondant aux conditions prévues par le décret n° 45-2414 du 18 octobre 1945 susvisé, peuvent être intégrés dans le corps des administrateurs civils, est fixé à quarante-neuf au maximum.

Le nombre de fonctionnaires des différents grades, bénéficiaires de ces mesures d'intégration sera déterminé dans chaque classe, par un arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la radiodiffusion française.

TITRE II

Cadre provisoire des agents supérieurs.

Art. 2. — Sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-dessous, les fonctionnaires titulaires visés à l'article 1er ci-dessus, qui ne sont pas intégrés dans le corps des administrateurs, forment un cadre provisoire dit « cadre provisoire des agents supérieurs » dont l'effectif est fixé à douze au minimum.

TITRE III

Corps des secrétaires d'administration.

Art. 3. — Le nombre des fonctionnaires et agents susceptibles d'être intégrés dans le corps des secrétaires d'administration au titre des articles 29 et 30 du décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 susvisé, est fixé à vingt-cinq se répartissant comme suit:

Treize secrétaires d'administration recrutés directement parmi les chefs de groupe ou commis de l'administration centrale remplissant les conditions fixées aux paragraphes 1er et 2 de l'article 29 du décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 susvisé.

Sont assimilés au concours de commis, les concours d'adjoint administratif, de surnuméraire et de dame employée des postes, télégraphes et téléphones et de secrétaire de la radiodiffusion française.

Sont considérés comme remplissant les fonctions de chef de groupe: d'une part, les secrétaires principaux, les chefs de section administratifs et les chefs de section principaux administratifs, d'autre part, les agents ayant subi avec succès le concours d'adjoint administratif du 30 avril 1942;

Douze secrétaires d'administration recrutés à la suite d'un examen d'aptitude dans les conditions fixées à l'article 30 du décret du 9 octobre 1945 susvisé.

TITRE IV

Dispositions spéciales.

Art. 4. — L'intégration dans les corps des administrateurs civils et des secrétaires d'administration, des fonctionnaires et agents de l'administration centrale de la radiodiffusion française prendra effet au 1er janvier 1947. La situation administrative des intéressés sera examinée au 31 décembre 1946 pour la détermination des conditions à remplir pour l'intégration.

Toutefois, les fonctionnaires répondant aux conditions fixées à l'article 11 *a* du décret n° 44-2414 du 18 octobre 1945, détachés à l'administration centrale de la radiodiffusion française depuis le 1er janvier 1947 et qui n'auraient pas été intégrés au titre de leur administration d'origine pourront être intégrés au titre de la radiodiffusion française nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent.

Art. 5. — Les fonctionnaires du cadre supérieur administratif ayant satisfait aux épreuves du concours d'attaché de direction du 8 novembre 1945 sont considérés comme remplissant les conditions d'intégration dans le corps des administrateurs civils.

Dans la limite maximum de six années, le temps effectivement passé dans les services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones, dans un grade comportant un traitement au moins égal à celui de contrôleur, par les fonctionnaires supérieurs de la radiodiffusion française, reçus avant le 1er août 1939 à un concours de rédacteur à l'administration centrale des postes, télégraphes et téléphones ou ayant obtenu le brevet de l'école supérieure des postes, télégraphes et téléphones (1re section) est assimilé à un temps de services effectués à l'administration centrale.

Le nombre maximum des administrateurs civils susceptibles d'être placés en position de service détaché dans des emplois de directeurs régionaux est fixé à douze.

Art. 6. — Le programme de l'examen d'aptitude prévu à l'article 3 du présent décret sera fixé par arrêté conjoint du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la radiodiffusion française et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Art. 7. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, le

ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la radiodiffusion française, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui aura effet à compter du 1er janvier 1947.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la radiodiffusion française,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

JEAN BIONDI.

Ouverture de crédits (radiodiffusion).

Par arrêté du ministre des finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil en date du 12 février 1949, il est ouvert au secrétariat d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française), sur l'exercice 1948, en addition aux crédits ouverts par la loi du 14 septembre 1948, un crédit de 13.633.812 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion française.

Région d'Alger.

Chap. 114. — Région d'Alger. — Emoluments du personnel et cachets	9.098.812 F.
Chap. 117. — Indemnité du personnel des services d'outre-mer	110.000
Chap. 120. — Indemnités de résidence familiale	35.000
Chap. 300. — Dépenses d'entretien et du fonctionnement des services	260.000
Chap. 301. — Matériel d'exploitation technique et d'expérimentation	1.150.000
Chap. 302. — Emissions artistiques. — Dépenses de matériel	60.000
Chap. 303. — Emissions d'information. — Dépenses de matériel	1.160.000
Chap. 305. — Achat de matériel automobile	600.000
Chap. 306. — Entretien et fonctionnement. — Matériel automobile	300.000
Chap. 400. — Allocations familiales	450.000
Chap. 402. — Service social...	10.000
Total	13.633.812 F.

Fixation des emplois de l'école nationale d'administration dont les titulaires seront admis à effectuer des travaux supplémentaires.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, relatif à l'école nationale d'administration, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-510 du 22 mars 1948 et n° 48-1141 du 19 juillet 1948;

Vu le décret n° 46-246 du 20 février 1946 fixant le fonctionnement administratif et financier de l'école, modifié par le décret n° 47-348 du 28 février 1947;

Vu le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités pour heures supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont autorisés, dans la limite des crédits ouverts à cet effet, à effectuer des travaux supplémentaires rémunérés par des indemnités horaires dans les conditions fixées par le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 susvisé, les agents désignés ci-après dont le traitement budgétaire, d'après les échelles fixées en 1945, est inférieur à 120.000 F par an :

Trois secrétaires adjoints de 1re ou 2e classe.
Deux commis.
Huit sténodactylos.
Quatre appariteurs.
Un standardiste.
Un chauffeur.

Art. 2 — La durée des travaux supplémentaires ne peut excéder, au maximum une heure par jour ouvrable pour chaque agent. Toutefois le chauffeur touriste et la standardiste sont autorisés à effectuer exceptionnellement plus d'une heure supplémentaire par jour ouvrable.

Il ne peut être attribué aucune indemnité pour travaux supplémentaires aux agents logés par l'administration.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,

ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés en date du 11 février 1949:

A été nommé chef de centre hors classe sur place, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministère des affaires étrangères pour le service de l'office postal tunisien M. Jean, chef de centre de 1re classe.

Ont été nommés chefs de centre hors classe et titularisés dans le grade correspondant:

A Paris-Maillot, M. Faucon, inspecteur des installations électromécaniques à Paris-services télégraphiques et téléphoniques.

A Paris-Montmartre, M. Morin, chef de centre de 1re classe à Paris-Pereire.

Sur place:

MM. Agier, chef de centre de 1re classe à Paris-Provence.
Jacquot, chef de centre de 1re classe à Paris-Marcadet.
Knoerr, chef de centre de 1re classe à Marseille-Garibaldi.
Lemaître, chef de centre de 1re classe à Paris-Littré.
Raymond, chef de centre de 1re classe à Paris-Invalides.

A été nommé chef de centre de 1re classe sur place et titularisé dans le grade correspondant, M. Chapuis, chef de centre de 2e classe à Aix-en-Provence télégraphe et téléphone.

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle sur place et titularisé dans le grade correspondant, M. Giacomini, chef de centre hors classe à Paris-chèques postaux.

Ont été nommés receveurs hors classe sur place et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 1re classe désignés ci-après:

MM. Myard, de Moulins-R.P.
Paugam, de Grasse.
Verger, de Tulle-R.P.
Montaubery, de Auch-R.P.
Bellier, de Lons-le-Saunier-R.P.
Thomas, de Cholet.
Signoret, de Verdun.
Houselstein, de Thionville
Sorriaux, de Boulogne-sur-Mer.
Hoffert, de Colmar-R.P.
Houin, de Strasbourg place de la Gare.
Legros, d'Aix-les-Bains.
Plothier, de Thonon-les-Bains.
Seguette, de Niort-R.P.
Bonnassies, de la Roche-sur-Yon-R.P.
Richard, de Maisons-Laffitte

Ont été nommés chefs de centre hors classe sur place et titularisés dans le grade correspondant, les chefs de centre de 1re classe désignés ci-après:

MM. Equinet, de Saint-Quentin-télégraphe et téléphone.
Raphard, de Roanne-télégraphe et téléphone.
Boissière, de Perpignan-télégraphe et téléphone.
Charbon, de Mâcon-télégraphe et téléphone.

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Bordeaux-chèques postaux et titularisé dans le grade correspondant, M. Mandart, chef de centre de classe exceptionnelle à Lyon-télégraphe.

Ont été nommés chef de centre hors classe sur place et titularisés dans le grade correspondant les chefs de centre de 1re classe désignés ci-après:

MM. Mollard, de Bourg-télégraphe et téléphone.
Bouloumie, de Pau-télégraphe et téléphone.
Pelay, du Mans-télégraphe et téléphone.
Dauris, de Toulon-télégraphe et téléphone.
Fournier, d'Avignon-télégraphe et téléphone.

A été nommé chef de centre de 2e classe à Paris-Défense et titularisé dans le grade correspondant, M. Laurat, chef de section des installations électromécaniques à Paris-Passy.

A été nommé receveur de 1re classe sur place et titularisé dans le grade correspondant, M. Berthier, receveur de 2e classe à Paris-37.

Ont été nommés receveurs de 1re classe sur place et titularisés dans le grade correspondant, les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

MM. Fournel, d'Oyonnax.
Huet, de Hirson.
Pauly, de Saint-Girons.
Curvellier, de Villefranche-de-Rouergue.
Coquenas, de Châteaurenard-de-Provence.
Crozet, de Beaune.
Prosperi, de Saint-Vallier-sur-Rhône.
Bressin, de Saint-Malo.
Réal, de Saint-Chamond.
Grob, d'Epernay.
Raynaud, de Mayenne.
Bollevin, de Givors.
Rollin, de Tarare.
Guenot, de Lure.
Plauche, de Chagny.
Marty, de Montereau.
Defaix, de Dieppe.
Cail, des Sables-d'Olonne.
Jacquemot, de Paris-103.

A été nommé chef de centre de 1re classe sur place et titularisé dans le grade correspondant, M. Castex, chef de centre de 2e classe à Chartres-Gare.

Ont été nommés chefs de centre de 1re classe sur place et titularisés dans le grade correspondant, les chefs de centre de 2e classe désignés ci-après:

MM. Fabre, de Bordeaux caisse nationale d'épargne.
Ruban, de Toulouse caisse nationale d'épargne.

Ont été nommés receveurs de 2e classe sur place et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

MM. François, de Gex.
Hernandez, de Jonzac.
Gaiut, d'Aubigny-sur-Nère.
Augery, d'Uzerche.
Mathey, d'Arnay-le-Duc.
Roussaroque, de Bourganeuf.
Freytes, de Mussidan.
Sarrat, de Montréjeau.
Michaud, de la Mure.
Tisnes, de Saint-Aignan-sur-Cher.
Jolicœur, de Malesherbes.
Rossano, de Langogne.
Rouchaville, de Lillers.
Lambert, d'Isle-sur-Sorgue.

A été nommé receveur de 2e classe et titularisé dans le grade correspondant, M. Jourda, receveur de 3e classe (à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour le service du Maroc, à Marrakech-Gueliz, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946).

A été réintégré dans les cadres et affecté à Mont-de-Marsan M. Querruau, receveur hors classe (précédemment détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour le service de Madagascar, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946).

A été mutée à Bourges, Mme Langlais, inspecteur à Saint-Etienne.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 1er mars 1949. M. Eckert, inspecteur général adjoint à Paris-service de l'inspection générale.

A compter du 1er juillet 1949:

M. Lacoste-Palasset, receveur hors classe à Mâcon R. P.

M. Equinet, chef de centre de 1re classe à Saint-Quentin télégraphe et téléphone.

M. Coupy, receveur de 2e classe à Montbard.

A compter du 1er août 1949, M. Courval, receveur de 2e classe à Carentan.

A compter du 1er juillet 1949:

M. Duconge, receveur de 2e classe à Ribérac.

M. Mallet, receveur de 2e classe à Digoin.

M. Pichot, receveur de 2e classe à Avallon.

A compter du 1er septembre 1949, M. Reynal, receveur de 2e classe à Hénin-Liétard.

A compter du 1er juillet 1949, M. Sabatier, inspecteur à Saint-Etienne.

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 14 janvier 1949 en ce qui concerne la date de mise à la retraite de M. Brahaud, chef de centre hors classe à Marseille chèques postaux.

M. Brahaud, chef de centre hors classe à Marseille chèques postaux a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 février 1949: page 1338, 2e colonne, 18e ligne, au lieu de: « M. Sucret (René), soudeur à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de Toulouse », lire: « M. Sucret (René), soudeur à Toulouse »; 23e ligne, au lieu de: « M. Derulder (Louis), soudeur du service des lignes à grande distance, Brest », lire: « M. Derulder (Louis), soudeur à Brest ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Délégation française à la commission mixte franco-italienne prévue par les accords du 29 mai 1948.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 13 de l'accord franco-italien du 29 mai 1948 relatif à la propriété industrielle;

Vu l'article 5 de l'accord franco-italien du 29 mai 1948 relatif à la protection des appellations d'origine et à la sauvegarde des dénominations de certains produits,

Arrête:

Art. 1er. — La délégation française à la commission générale mixte franco-italienne des accords du 29 mai 1948 sera composée ainsi qu'il suit:

M. François de Panafieu, directeur des accords techniques au ministère des affaires étrangères, président.

M. Mathon, directeur du service de la propriété industrielle au ministère de l'industrie et du commerce, vice-président.

M. Rabot, sous-directeur chargé du service des relations extérieures au ministère de l'agriculture, vice-président.

M. Ricolfi, conseiller commercial pour l'Italie du Nord, ancien ministre, délégué.

M. Dabat, inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, délégué.

M. Hugues, conseiller commercial de France à Rome, délégué.

M. Claude Béguin-Billecocq, secrétaire d'ambassade, chef de division à la direction des accords techniques, délégué.

M. Beillan, attaché commercial à Rome, délégué.

Art. 2. — La délégation française à la sous-commission chargée des questions de propriété industrielle sera composée ainsi qu'il suit:

Le directeur des accords techniques au ministère des affaires étrangères ou son représentant.

M. Cazalis, directeur adjoint du service de la propriété industrielle au ministère de l'industrie et du commerce, ou son représentant.

M. Pichot, administrateur civil de 1re classe.

M. Bertrand, expert.

Art. 3. — La délégation française à la sous-commission des appellations d'origine viticoles sera composée ainsi qu'il suit:

Le directeur des accords techniques au ministère des affaires étrangères ou son représentant.

M. Rabot, sous-directeur, chargé du service des relations extérieures au ministère de l'agriculture, ou son représentant.

M. Protin, directeur de la production agricole.

M. Dabat, inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes.

M. Le Roy, président de l'institut national des appellations d'origine.

M. Pestel, directeur de l'institut national des appellations d'origine.

M. Martin, président de la C. G. A., vice-président de la fédération des associations viticoles.

M. Verdier, président du syndicat national du commerce en gros des vins et spiritueux.

M. Briand, président de la fédération des viticulteurs charentais.

Art. 4. — La délégation française à la sous-commission des produits dérivés du lait sera composée ainsi qu'il suit:

Le directeur des accords techniques au ministère des affaires étrangères ou son représentant.

M. Rabot, sous-directeur, chargé du service des relations extérieures au ministère de l'agriculture.

M. Protin, directeur de la production agricole.

M. Dabat, inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes.

M. Bréart, directeur du service provisoire de l'économie laitière.

M. de Laulanie, président de la fédération nationale des coopératives laitières.

M. Labet, président de la section fromage de la fédération nationale des syndicats d'utilisateurs et transformateurs du lait.

M. Freychet, président de la société des caves et producteurs de Roquefort.

Art. 5. — Le secrétariat général sera assuré par M. Beillan, attaché commercial à Rome, et Mme Ghinea, de la direction des accords techniques au ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

SCHUMAN.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Abdel Hamid Ibrahim Seoud Effendi, en qualité de consul général d'Egypte en Tunisie, avec résidence à Marseille.

L'exequatur est accordé à M. Charles Merieux, en qualité de consul de la république d'Autriche à Lyon, avec juridiction sur les départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, du Jura, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

L'exequatur est accordé à M. Guillaume de Blegiers, en qualité de consul de la république d'Autriche à Marseille, avec juridiction sur les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, du Gard et de l'Hérault.

L'exequatur est accordé à M. Honoré York, en qualité de vice-consul de Suède à Fécamp.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 13 février 1949 portant nomination du garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice:

Directeur du cabinet.

M. Paul Janvier, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Chef de cabinet.

M. Jacques Flaud.

Chefs adjoints du cabinet.

M. Jean Vassogne, juge d'instruction détaché au tribunal civil de la Seine.

M. Raymond Peyredieux, administrateur civil.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Marie-Thérèse Pezet.

Chargés de mission.

Mlle Odette de Coccola, administrateur civil (chargée du service parlementaire).

M. André Holleaux, auditeur au conseil d'Etat.

M. André Audureau, substitut du procureur de la République, détaché au tribunal civil de la Seine.

Attaché de cabinet.

M. Camille Bernard, substitut du procureur de la République près le tribunal civil de Caen.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 14 février 1949, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

ROBERT LECOURT.

Délégations de signature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 13 février 1949 portant nomination du garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté en date du 17 février 1949 portant constitution du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Paul Janvier, directeur du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice, et à M. Jacques Flaud, chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre tous actes, arrêtés, décisions, ordonnances de payement, virement et délégation, à l'exception des décrets.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

ROBERT LECOURT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Gérard Freche, directeur du personnel et de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires concernant les services relevant de son autorité en matière de comptabilité et de pensions, à l'exception des décrets.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

ROBERT LECOURT.

Education surveillée.

Par arrêté du 7 février 1949, est rétrogradé au grade de sous-directeur de 1re classe à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer: M. Poumet (Stanislas), directeur de 4e classe à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Greffiers.

Par arrêté du 12 février 1949, est nommé greffier auprès du tribunal pour enfants de Béthune (Pas-de-Calais): M. Lemaire (Jules-Eugène), greffier au tribunal de première instance de Béthune.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 14 février 1949 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 14 février 1949, l'association dite Ad Lucem (association de laïcs missionnaires pour la chrétienté universelle), dont le siège est à Paris, a été reconnue d'utilité publique.

Décret du 14 février 1949 portant désignation de commissaires du Gouvernement auprès de conseils de préfecture interdépartementaux pour l'année judiciaire 1948-1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 6 septembre 1926 supprimant des conseils de préfecture et créant des conseils de préfecture interdépartementaux;

Vu le décret du 26 septembre 1926 fixant les règles d'organisation et de procédure concernant les conseils de préfecture interdépartementaux;

Vu le décret du 23 février 1928 relatif au fonctionnement du conseil de préfecture;

Vu le décret du 22 novembre 1938 désignant les commissaires du Gouvernement auprès des conseils de préfecture pour l'année judiciaire 1948-1949,

Décrète:

Art. 1er. — Sont désignés pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès des conseils de préfecture interdépartementaux au cours de l'année judiciaire 1948-1949:

Au conseil de préfecture interdépartemental de Limoges. — M. Desalbres, en remplacement de M. Planacassagne, nommé conseiller de préfecture à Toulouse.

Au conseil de préfecture interdépartemental de Pau. — M. Labadens, en remplacement de M. Rossi, nommé conseiller de préfecture à Châlons-sur-Marne.

Au conseil de préfecture interdépartemental de Châlons-sur-Marne. — M. Saunier, en remplacement de M. Alcais, nommé président du conseil de préfecture interdépartemental de Nancy.

Au conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux. — M. Lecrubier, en remplacement de M. Meunier, nommé conseiller de préfecture à Oran.

Au conseil de préfecture interdépartemental de Besançon. — M. Bataille, en remplacement de M. Bernhard, nommé conseiller de préfecture à Orléans.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret n° 49-218 du 15 février 1949 portant modification du décret n° 48-716 du 16 avril 1948 relatif aux indemnités allouées à divers fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 48-716 du 16 avril 1948 relatif aux indemnités allouées à divers fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 48-716 du 16 avril 1948 relatives aux indemnités de veille et de responsabilité allouées au personnel du service du chiffre du ministère de l'intérieur sont abrogées et remplacées par les suivantes:

SERVICE DU CHIFFRE

	Indemnité forfaitaire annuelle de veille.
Un chef de service.....	26.000 F.
Deux premiers chiffreurs, chacun	21.000
Six chiffreurs, chacun.....	16.000

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont les dispositions auront effet à compter du 1er décembre 1947.

Fait à Paris, le 15 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 16 février 1949 portant changement de nom de la commune de Belloy (Seine-et-Oise).

Par décret en date du 16 février 1949, la commune de Belloy (canton de Luzarches, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise) portera désormais le nom de Belloy-en-France.

Décret du 16 février 1949 portant authentification de l'appellation des communes de Saint-Projet, Anglards et Ségur (Cantal).

Par décret en date du 16 février 1949, les communes de Saint-Projet, d'Anglards et de Ségur (Cantal) porteront désormais les noms de: Saint-Projet-de-Salers, Anglards-de-Saint-Flour, Ségur-les-Villas.

Décret du 16 février 1949 portant création d'un périmètre de protection quantitative autour des sources alimentant la commune de Bou Sfer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le dossier de l'enquête publique à laquelle il a été procédé en conformité de l'arrêté du préfet du département d'Oran en date du 27 septembre 1948;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif au régime des eaux souterraines en Algérie, et notamment son article 2;

Vu le règlement d'administration publique du 21 avril 1938 pris en application de l'article 5 du décret-loi susvisé;

Vu les lois du 16 juin 1851 et du 19 août 1933 dans celles de leurs dispositions qui n'ont pas été abrogées par l'article 4 du décret-loi précité;

Vu l'avis du gouverneur général de l'Algérie en date du 11 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé, sur le territoire de la commune de Bou Sfer (département d'Oran), autour des sources servant à l'alimentation en eau potable du centre de Bou Sfer et dénom-

nales Ain Barri, Ain M'Rapta, sources Martinez nos 1 et 2, et Ain El Hacène, un périmètre de protection dont les limites sont indiquées par un liséré rose sur le plan au 1/20.000 annexé au présent décret.

Ce périmètre est délimité selon le tracé figurant sur le plan joint.

Art. 2. — Tout prélèvement à l'intérieur du périmètre défini ci-dessus ne pourra, sous réserve des situations acquises de bonne foi, être effectué sans autorisation préalable.

Cette autorisation sera donnée dans les conditions fixées par les articles 2 à 9 du décret du 21 avril 1938.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 16 février 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine) d'une propriété dite Château de la Ballue en vue de la création d'un collège de jeunes filles.

Par décret en date du 16 février 1949, a été autorisée et déclarée d'utilité publique l'acquisition par la commune de Saint-Servan-sur-Mer, de la propriété dite Château de la Ballue en vue de la création d'un collège de jeunes filles.

Par ce texte, le maire de Saint-Servan-sur-Mer, agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, la propriété ci-dessus désignée, telle qu'elle est représentée par une teinte rose sur le plan approuvé.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 14 millions de francs, à l'aide d'un emprunt amortissable en trente ans, que la commune a été autorisée à contracter.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

Décret du 16 février 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Willems (Nord) d'un immeuble sis dans cette commune, au lieudit Le Village, cadastré sous le n° 1396 de la section U, en vue de l'agrandissement de l'école communale de filles.

Par décret en date du 16 février 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la commune de Willems (Nord), d'un immeuble sis dans cette commune, au lieudit Le Village, et cadastré sous le n° 1396 de la section U, en vue de l'agrandissement de l'école communale de filles.

Par ce texte, le maire de Willems, agissant au nom et pour le compte de la commune, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, la propriété ci-dessus désignée.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à environ 27.000 F, au moyen de crédits inscrits au budget communal.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à réaliser ne sont pas accomplies dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

Autorisation de port d'arme.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 20 du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu l'article 18 du décret du 14 août 1939,

Arrête:

Art. 1er. — Sont autorisés à porter une arme des première (§§ 1 et 2), quatrième ou sixième catégories, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, les agents du cadre national des préfectures, délégués au transport des fonds nécessaires au traitement du personnel.

Art. 2. — Les fonctionnaires autorisés à porter une arme, en application de l'article 1er, devront être munis d'une attestation nominative se référant au présent arrêté, délivrée par le préfet du département.

Art. 3. — Le nombre des fonctionnaires visés au présent arrêté sera limité à deux par préfecture.

Art. 4. — Les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 février 1949.

JULES MOCH.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 février 1949:

Les élèves de la promotion « Croix de Lorraine » de l'école nationale d'administration dont les noms suivent sont nommés en qualité d'administrateurs adjoints au ministère de l'intérieur et titularisés dans ce grade, à compter du 16 décembre 1948:

MM. Philip (Olivier), Bonvalot (Jacques), Vaudeville (Jean), Michaux (Pierre).

Les élèves de la promotion « Union française » de l'école nationale d'administration dont les noms suivent sont nommés en qualité d'administrateurs adjoints au ministère de l'intérieur et titularisés dans ce grade, à compter du 16 décembre 1948:

MM. Chailloux-Dantel (Maurice), Ridoux (Georges), Ardisson (Michel), Fultre (Marcel).

Erection d'une commune de plein exercice en Algérie.

Par arrêté du préfet de Constantine en date du 15 janvier 1949, le centre de Kerrata, avec adjonction des douars Djermouna, Kalaoun et Beni Meral, a été distrait de la commune mixte de Takitount pour être érigé en commune de plein exercice.

La nouvelle commune portera le nom de Kerrata, où son chef-lieu a été fixé.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 16 février 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 février 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques; et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de commandeur.

M. Balenst (Edouard), contrôleur d'Etat. Officier du 18 octobre 1933.

Décret n° 49-219 du 16 février 1949 portant attribution d'une indemnité dite « de panier » aux agents de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, chargés d'assurer la surveillance de nuit des locaux administratifs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 4 du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime des retraites;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est alloué aux veilleurs de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (titulaires et auxiliaires), chargés d'assurer la surveillance de nuit des locaux administratifs, à l'exclusion des caporaux veilleurs et du sergent veilleur, une indemnité dite « de panier » en raison des frais supplémentaires que leur imposent leurs fonctions.

Art. 2. — Cette indemnité, dont le montant horaire est fixé à 8 F, est due de la vingt-deuxième heure à la septième, et payable mensuellement et à terme échu. Elle est exclusive de toute autre rémunération pour travaux supplémentaires.

Art. 3. — Les dispositions prévues à l'article 2 auront effet à compter du 1er janvier 1948.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 17 février 1949 portant nomination d'un trésorier-payeur général.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 9 juin 1939 fixant le statut du personnel des services du Trésor, ensemble les textes postérieurs qui l'ont complété ou modifié;

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — M. Barreau (Robert-Edouard-Charles), directeur à l'administration centrale des finances, est nommé trésorier-payeur général du département de la Gironde (1re catégorie), en remplacement de M. Frioux, qui a reçu une autre affectation.

Son cautionnement est fixé à la somme de 2.500.000 F.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Nouveaux traitements des agents contractuels du centre national d'études des télécommunications.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu l'arrêté du 15 mai 1946 fixant les effectifs et la rémunération des agents contractuels du centre national d'études des télécommunications;

Vu le décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant, pour les agents contractuels du centre national d'études des télécommunications, de l'application des dispositions de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 susvisé sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948:

CATÉGORIES	SALAIRE moyen annuel.	SALAIRE maximum annuel.
	francs.	francs.
Catégorie exceptionnelle et 1re catégorie	700.000	735.000
2e catégorie	390.000	472.000
3e catégorie	240.000	299.000

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Nouveaux traitements des fonctionnaires de l'école nationale supérieure de l'aéronautique et des écoles de mécaniciens des forces aériennes.

Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux forces armées et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-335 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires ou agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 45-2301 du 9 octobre 1945 fixant les nouvelles échelles de traitement du personnel enseignant de l'école nationale supérieure de l'aéronautique en application de l'ordonnance du 6 janvier 1945;

Vu le décret n° 45-776 du 20 avril 1946 fixant les nouvelles échelles de traitement du personnel de l'administration centrale, en application de l'ordonnance du 6 janvier 1945;

Vu le décret n° 45-1905 du 25 août 1945 fixant les traitements du personnel civil de documentation et de laboratoire de l'école nationale supérieure de l'aéronautique et des professeurs adjoints des écoles des mécaniciens des forces aériennes, en application des articles 1er et 2 du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant, pour les fonctionnaires de l'école nationale supérieure de l'aéronautique et les professeurs adjoints des écoles de mécaniciens des forces aériennes, de l'application des articles 1er et 2 du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 susvisé, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements.
		francs.		francs.	francs.
Chef de travaux	Hors classe	168.000		128.975	550.000
	1re classe	156.000		109.175	485.000
	2e classe	141.000	(1)	88.125	424.000
	3e classe	135.000		71.425	394.000
	4e classe	126.000		56.550	354.000
Préparateur	1re classe	126.000	430	85.425	382.000
	2e classe	112.500	394	77.700	346.000
	3e classe	99.000	358	70.975	307.000
	4e classe	85.500	329	66.175	274.000
	5e classe	72.000	300	60.300	243.000
Aide préparateur	1re classe	54.000	170	16.425	168.000
	2e classe	51.000	162	14.550	162.000
	3e classe	48.000	154	12.750	155.000
	4e classe	45.000	146	11.500	147.000
	5e classe	42.000	138	10.500	138.000
	6e classe	39.000	129	9.700	127.000
	7e classe	36.000	120	7.075	122.000
Bibliothécaire	1re classe	105.000		62.925	318.000
	2e classe	94.500		57.925	283.000
	3e classe	84.000	(1)	50.425	256.000
	4e classe	73.500		41.400	226.000
	5e classe	63.000		31.900	197.000
	6e classe	54.000		21.975	173.000
Professeur adjoint des écoles de mécaniciens des forces aériennes.	1re classe	120.000	410	79.925	366.000
	2e classe	111.000	380	72.300	339.000
	3e classe	102.000	354	66.825	313.000
	4e classe	93.000	328	61.600	286.000
	5e classe	84.000	302	55.375	261.000
	6e classe	75.000	276	49.650	236.000
	7e classe	66.000	251	43.125	214.000
Stagiaire		54.000	225	37.425	189.000

(1) Echelonnement provisoire. — L'attribution à ces emplois de majorations résultant de tranches ultérieures de reclassement sera subordonnée à l'intervention de mesures statutaires qui fixeront le nombre et la valeur de leurs échelons définitifs en application de l'article 8 du statut de la fonction publique.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouveaux traitements sont attribués aux fonctionnaires suivant leur classe et échelon respectifs.

L'attribution de nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement, et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

Le ministre de la défense nationale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Nouveaux salaires journaliers des ouvriers temporaires des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret du 27 septembre 1945 fixant les salaires du personnel ouvrier des maisons d'éducation de la Légion d'honneur;

Vu la loi n° 48-1137 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les salaires journaliers du personnel auxiliaire ouvrier des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, calculés sur la base d'un trois cent dixième des traitements alloués, par application des textes susvisés, au personnel titulaire de même catégorie sont fixés comme suit, à compter du 1er janvier 1948:

Chefs d'atelier:

1re classe	946 F.
2e classe	894
3e classe	858
4e classe	823
5e classe	781
6e classe	748
7e classe	716

Contremaîtres:

1re classe	852 F.
2e classe	808
3e classe	753
4e classe	711
5e classe	661
6e classe	619
7e classe	572
8e classe	532

Ouvriers professionnels, 1re catégorie A:

1re classe	705 F.
2e classe	666
3e classe	634
4e classe	603
5e classe	574
6e classe	547
7e classe	516

Ouvriers professionnels, 1re catégorie B:

1re classe	659 F.
2e classe	620
3e classe	598
4e classe	569
5e classe	544
6e classe	516
7e classe	490

Art. 2. — Les salaires journaliers des ouvriers âgés de dix-huit à vingt ans, de seize à dix-huit ans et de moins de seize ans sont respectivement égaux aux cinq sixièmes, aux deux tiers et à la moitié du salaire de début des ouvriers âgés de plus de vingt ans.

Art. 3. — Les nouveaux salaires sont exclusifs de toute gratification. Aucune indemnité ni avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux agents visés par le présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 4. — Les nouveaux salaires sont attribués aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouveaux salaires ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des intéressés dans leurs classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT LECOURT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative):

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

Nouvelles rémunérations des agents contractuels du service cinématographique des armées.

Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires ou agents de l'Etat;

Vu l'article 5 du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat, au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu la loi n° 47-1426 du 1er août 1947 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (dépenses militaires) pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application de l'article 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 susvisé, les nouvelles rémunérations des agents contractuels du service cinématographique des armées sont fixées ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948:

EMPLOIS	ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de base.	NOUVELLES rémunérations.
		francs.	francs.
1re catégorie..	10e échelon..	195.000	530.000
	9e échelon..	186.000	505.000
	8e échelon..	177.000	480.000
	7e échelon..	168.000	455.000
	6e échelon..	159.000	430.000
	5e échelon..	150.000	405.000
	4e échelon..	142.000	380.000
	3e échelon..	133.000	355.000
	2e échelon..	124.000	330.000
	1er échelon..	115.000	305.000
2e catégorie..	7e échelon..	135.000	370.000
	6e échelon..	128.000	350.000
	5e échelon..	122.000	331.000
	4e échelon..	115.000	312.000
	3e échelon..	109.000	293.000
	2e échelon..	100.000	274.000
	1er échelon..	90.000	255.000
3e catégorie..	7e échelon..	104.000	285.000
	6e échelon..	100.000	275.000
	5e échelon..	96.000	266.000
	4e échelon..	92.000	257.000
	3e échelon..	88.000	248.000
	2e échelon..	84.000	239.000
	1er échelon..	80.000	230.000
4e catégorie..	5e échelon..	87.000	245.000
	4e échelon..	81.000	233.000
	3e échelon..	75.000	222.000
	2e échelon..	69.000	209.000
	1er échelon..	63.000	196.000
5e catégorie..	5e échelon..	70.000	195.000
	4e échelon..	63.000	182.000
	3e échelon..	57.000	170.000
	2e échelon..	50.000	157.000
	1er échelon..	44.000	145.000
6e catégorie..	5e échelon..	56.000	165.000
	4e échelon..	51.000	155.000
	3e échelon..	46.000	145.000
	2e échelon..	41.000	135.000
	1er échelon..	36.000	125.000
7e catégorie..	5e échelon..	45.000	145.000
	4e échelon..	42.000	137.000
	3e échelon..	39.000	130.000
	2e échelon..	36.000	123.000
	1er échelon..	33.000	116.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté sont exclusives de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

Le ministre de la défense nationale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Rémunération allouée à des officiers généraux exerçant un commandement dans l'état-major de l'Europe occidentale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 février 1949: page 1313, 3e colonne, 7e ligne, au lieu de: « ...par l'arrêté du 11 janvier 1949 », lire: « ...par l'arrêté du 5 février 1949 ».

Nomination d'administrateurs des banques nationalisées.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, et notamment son article 9;

Vu le décret du 28 mai 1946 fixant les règles fondamentales de fonctionnement des banques de dépôts nationalisées;

Vu l'arrêté du 2 décembre 1948 fixant les conditions de désignation, par les organisations syndicales, d'administrateurs des banques nationalisées,

Arrêtent:

Article unique. — Sont nommés administrateurs:

Du Crédit lyonnais: M. Gaston Tessier, en remplacement de M. Raynaud.

De la Société générale: M. Pierre Porterel, en remplacement de M. Lacour.

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie: M. Georges Charreron, en remplacement de M. Silz.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Administration centrale des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 février 1949: page 1217, 1re colonne, 28e ligne, au lieu de: « à compter du 1er juin 1949 », lire: « à compter du 1er mars 1949 ».

Direction générale du contrôle et des enquêtes économiques.

Par arrêté du 7 février 1949, M. Thomas (Edouard), directeur de 2e classe des contributions directes, a été intégré, sur sa demande, dans le cadre de direction et de contrôle de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques, en qualité de directeur, chef de centre, avec effet du 1er janvier 1947, puis dégagé des cadres de cette administration, à compter du 16 décembre 1948, et placé en position de congé valable pour l'avancement et pour la retraite, dans les conditions fixées par l'article 6 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947.

L'honorariat de son grade lui a été conféré.

Par arrêté du 7 février 1949, M. Negrie (Louis-Jean), directeur de 2e classe des contributions directes, a été intégré, sur sa demande, dans le cadre de direction et de contrôle de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques, en qualité de directeur, avec effet du 1er janvier 1947, puis dégagé des cadres de cette administration, à compter du 1er juillet 1948, et placé en position de congé valable pour l'avancement et la retraite, dans les conditions fixées par l'article 6 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947.

M. Negrie, atteint par la limite d'âge le 23 août 1948, a été admis, d'office, à faire valoir ses droits à la retraite à compter de cette date. La pension à laquelle il peut prétendre sera liquidée dans les conditions fixées par l'article 8 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947.

M. Negrie a été nommé directeur honoraire du contrôle et des enquêtes économiques.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 49-223 du 12 février 1949 relatif à l'application des articles 3, 11, 13 et 57 de la loi du 16 juin 1948 sur les sociétés coopératives et les associations syndicales de reconstruction.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-975 du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction, notamment ses articles 3, 11, 13 et 57,

Décrète:

Art. 1er. — La composition de la commission nationale prévue par l'article 3 de la loi du 16 juin 1948 est fixée comme suit:

Un magistrat de l'ordre judiciaire désigné par le garde des sceaux, président;

Un représentant du ministre des finances et des affaires économiques;

Un représentant du ministre de l'intérieur;

Deux représentants du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Le directeur de la caisse autonome de la reconstruction ou son représentant;

Six représentants des sinistrés désignés par les organismes les plus représentatifs;

Le secrétariat de la commission est assuré par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Pour permettre au délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'exercer éventuellement les pouvoirs qui lui sont dévolus par l'article 13 (1er alinéa) de la loi du 16 juin 1948, les sociétés coopératives de reconstruction devront porter à sa connaissance au fur et à mesure de la mise au point des projets, la décomposition de leur programme de travaux en marchés et contrats distincts en indiquant la date approximative à laquelle lesdits marchés et contrats doivent être passés.

Art. 3. — Lorsqu'en application de l'article 13 de la loi susvisée le délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme a requis qu'un contrat ou marché relatif aux travaux fasse l'objet d'un appel à la concurrence et que trois offres n'ont pas été réunies, la société coopérative peut être dispensée de procéder à une nouvelle consultation plus étendue dans les cas suivants:

1° S'il apparaît que l'exécution des fournitures ou des travaux ne peut, en raison des nécessités techniques, être confiée qu'à un ou deux entrepreneurs ou fournisseurs déterminés;

2° Pour les objets ou matières qu'il y a intérêt à acheter et choisir aux lieux de production et pour les travaux qui ne peuvent être exécutés que par certaines entreprises spécialisées.

3° Si l'exécution des travaux ou fournitures présente une urgence telle que les délais nécessités par une seconde procédure d'appel d'offres soient de nature à compromettre la réalisation du programme des travaux arrêtés pour l'année en cours.

Art. 4. — Sur proposition du délégué départemental du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le préfet détermine, après avis de la commission départementale de la reconstruction, les zones dans lesquelles la reconstruction sera effectuée par chantiers groupés en vue de permettre l'organisation technique rationnelle des travaux entrepris par les sociétés coopératives de reconstruction immobilières et les associations syndicales de reconstruction.

Art. 5. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Décret du 15 février 1949 portant création d'un office intercommunal d'habitations à bon marché.

Par décret en date du 15 février 1949, pris sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, il est créé un office intercommunal d'habitations à bon marché de Saint-Malo et Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

Sont approuvées les délibérations du conseil municipal de Saint-Malo en date du 21 janvier 1948 et du conseil municipal de Saint-Servan en date du 3 février 1948, par lesquelles il a été décidé l'attribution à cet établissement d'une dotation commune de 500.000 F payable en cinq annuités de 100.000 F.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 49-222 du 16 février 1949 étendant les dispositions du décret du 19 mai 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les bureaux, services administratifs et agences diverses, à certains salariés visés par l'acte dit loi du 21 mars 1941.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 21 juin 1936 instituant la semaine de quarante heures;

Vu l'article 7 du livre II du code du travail;

Vu le décret du 19 mai 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les bureaux, services administratifs et agences diverses;

Vu l'acte dit loi du 21 mars 1941 relative à la situation, au regard de la législation du travail, de certaines catégories de travailleurs;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 10 février 1948 et relatif à la consultation des organisations syndicales patronales et ouvrières intéressées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont ajoutées à l'article 1er du décret du 19 mai 1937 susvisé, avant le dernier alinéa de cet article, les dispositions ci-après:

« Les dispositions du présent décret sont également applicables aux bureaux et services administratifs des sociétés civiles, syndicats professionnels et associations de quelque nature que ce soit, visés par l'acte dit loi du 21 mars 1941.

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Caisses de prévoyance.

Par arrêté du 15 février 1949, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de prévoyance des employés de la Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), 7, rue Auber, Paris, qui a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 16 février 1949, la caisse de prévoyance du personnel technique de la Société des steeple-chases de France, 137, faubourg Saint-Honoré, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 16 février 1949, la caisse d'économies des employés de la Société des steeple-chases de France, 137, faubourg Saint-Honoré, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Homologation de machines à meuler.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 février 1949: page 1636, 3e colonne, 7e ligne, au lieu de: « N° 124 — 295 — D 249 », lire: « N° 124 — 295 — D 249, type MM 448 »; article 6, au lieu de: « Une lapidaire: 195 × 40 », lire: « Un lapidaire: 195 × 40 »; article 9, au lieu de: « En exécution de la décision du 1er avril 1949 », lire: « En exécution de la décision du 1er avril 1948 ».

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret n° 49-220 du 16 février 1949 relatif à l'état-major permanent, militaire et civil, du président du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu l'article 47 de la Constitution;

Vu le décret du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret du 24 avril 1948 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil en matière de défense nationale;

Après avis du comité de défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Dans l'exercice des attributions qui lui sont conférées par les paragraphes 2 et 3 de l'article 47 de la Constitution, le président du conseil ou le ministre de la défense nationale délégué par lui dispose d'un état-major permanent, militaire et civil, remplaçant l'état-major de la défense nationale.

Art. 2. — Les attributions de l'état-major permanent du président du conseil sont les suivantes:

1° Il est chargé d'étudier les questions relatives à la coordination de la mise en œuvre de la défense nationale, notamment en ce qui concerne la protection nationale, l'économie de guerre, l'action scientifique, la recherche des informations et renseignements de toute nature intéressant la défense nationale.

Il prépare en ces matières les décisions du président du conseil et en assure la diffusion, par l'intermédiaire des ministres intéressés;

2° Il assiste le président du conseil dans ses fonctions de direction générale des forces armées et prépare les instructions à donner aux commandants des théâtres d'opérations;

3° Il a la haute direction des missions militaires à l'étranger et participe à la préparation des négociations internationales intéressant la défense nationale;

4° Il assure le secrétariat des divers conseils et comités concernant la défense nationale.

Art. 3. — L'état-major permanent du président du conseil est placé sous les ordres d'un chef d'état-major, nommé par décret en conseil des ministres.

Le chef d'état-major est assisté d'un chef adjoint nommé dans les mêmes formes.

Le chef d'état-major ou son adjoint est un officier général.

Art. 4. — L'état-major permanent du président du conseil comprend, dans la limite d'un effectif maximum de quarante, des officiers des trois armées et des fonctionnaires civils.

Sa structure interne et la répartition entre différentes sections spécialisées des missions qui lui sont confiées seront déterminées par arrêté du président du conseil.

Art. 5. — Sont abrogés le décret n° 48-712 du 24 avril 1948 et toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 6. — Les ministres et secrétaires d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ministre des anciens combattants et victimes de la guerre par intérim,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL DEVINAT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUFRAZ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
TONY REVILLON.

Décret du 16 février 1949 portant nomination d'examinateurs à l'école polytechnique.

Par décret en date du 16 février 1949, sont nommés:

Examinateur d'admission titulaire pour les mathématiques.

(Période triennale 1949-1950-1951.)

M. Courbon (Jean), examinateur d'admission pour les mathématiques.

Examinateur d'admission titulaire pour la chimie.

(Période triennale 1949-1950-1951.)

M. Paris (René), professeur à la faculté des sciences de Lyon.

Examinateurs d'admission suppléants pour les mathématiques.

(Concours 1949.)

M. Dodu (Roger), ingénieur au corps des mines, ancien élève de l'école polytechnique.

M. Fiquemont (Emile), ancien élève de l'école polytechnique.

Examinateur d'admission suppléant pour la physique.

(Concours 1949.)

M. Jouguet (Marc), docteur ès sciences, ancien élève de l'école polytechnique.

Examinateur d'admission suppléant pour la chimie.

(Concours 1949.)

M. Meyer (Maxence), docteur ès sciences, ancien élève de l'école polytechnique.

Examinateurs d'admission suppléants pour les langues vivantes.

(Concours 1949.)

Anglais. — M. Gouëlou (Jacques), professeur agrégé d'Anglais au lycée Michelet.

Allemand. — M. Lepinoy (Paul), professeur agrégé d'Allemand, moniteur de travaux pratiques à la Sorbonne.

Décret du 16 février 1949 portant nominations et promotions dans l'armée de terre (active) en faveur d'anciens élèves de l'école spéciale militaire interarmes (8e série).

Par décret en date du 16 février 1949, sont promus et nommés aux grades ci-après:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au titre Saint-Cyr.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

M. de Faubournet de Montferrand (Jean-Joseph).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1945.)

M. de Faubournet de Montferrand (Jean-Joseph).

Artillerie.

Au titre « corps de troupe ».

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1948.)

M. Munier (Jean).

Les nominations et promotions prononcées ci-dessus n'entraîneront pas de rappel de solde antérieurement au 1er octobre 1948.

Décret du 16 février 1949 portant nominations (armée de terre).

Par décret du 16 février 1949, sont nommés au grade de sous-lieutenant:

TROUPES METROPOLITAINES

RÉSERVE

MM. les aspirants:

Infanterie.

Acquaviva (Joseph-Antoine-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1940, mle 555.
Aguinalin (Maurice-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tarbes, classe 1940, mle 6.
Aix (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1939, mle 463.
Alavoine (Jean-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1932.
Aliays (Henri-Paul-Benjamin), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.
Amarantini (Spiro), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle 32.
Amie (Charles-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1940, mle 14.
Appamon (Pierre-Esprit), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1943.
Arnau (Robert-Charles-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1939, mle 685.
Audic (Jean-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1942, mle 4607 R.
Audion (Fernand-Joseph-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nantes, classe 1935, mle 1004.
Aumont (Didier), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1936
Bach (Robert-Henri-Omer), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 14979.
Bagnères (René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1943, mle 36.
Balland (Yvon), D. P. M. A. T., 3e bureau, Epinal, classe 1940, mle 3202.
Barrachin (Michel-Emile-Alphonse), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bourg, classe 1941, mle 24793.
Barraud (Jacques-Jean-Jules-Frédéric), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bordeaux, classe 1944.
Barrue (Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946/2, mle 17731.
Barse (Louis-Edmée-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1940.
Barthes (Henri-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1935, mle 153.
Battesti (Antoine-Xavier), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont-Ferrand, classe 1943.
Beaubois (Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941, mle 17135.
Beaujard (Jules-André-Emile), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1939, mle 813.
Beaurel (Albert-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, Angers, classe 1940, mle 2500.
Benzaid (Redjem-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Constantine, classe 1944, mle 143.
Bernard (Raoul-René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1940, mle 515.
Bessière (Raymond-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Marseille, classe 1940, mle 8479.
Bieler (Jean-Paulin), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941, mle 15108.
Bigle (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Troyes, classe 1940, mle 1976.
Bigourdan (Xavier-François-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1939, mle 2420.
Blachon (Jean-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1942, mle 1064.
Blaisse (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1943, mle 2501
Blanchard (Armand), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1941, mle 5107/R.
Blanchet (Georges-Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1946, mle 15905.
Boccara (Adolphe-Samuel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1939, mle 392.
Bonneau (Jacques-Bernard), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1939, mle 3977.
Bonnef (Pierre-José), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941, mle 370.
Bonnefoi (Louis-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bordeaux, classe 1920, mle 1956/38.
Bonnet (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle 155.
Bonnet (Paul-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont, classe 1942, mle 4752.
Bonneville (Louis-Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1944, mle 432/R.
Bouchillou (André), D. P. M. A. T., 3e bureau 4e région, classe 1940, mle 721.
Boulade (Louis-Léon), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1944.
Boullier (Jean-Louis-Emile), D. P. M. A. T. 3e bureau, Tunis, classe 1940, mle 1025.
Bourgeois (André-Robert-Emilien), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1941.
Bournisien (Georges-Simon), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1942, mle 38055/42 P.
Bourret (Marius-Henri-Frédéric), D. P. M. A. T., 3e bureau, Privas, classe 1941.
Bousquet (Albert-Aimé), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1938.
Breillat (Robert-Henri-Marie-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1938, mle 817.
Briant (Yvan), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 10686/L.
Brigeon (Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946.
Brou (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, Perpignan, classe 1929, mle 1175.
Brunet (Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946.
Brunelon (Alexandre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1942.
Burel (René-Albert-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1934, mle 2434.
Caille (Pierre-Jean-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1932.
Cantini (Lucien), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle 203.
Carcelles (Alexandre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1944, mle 2500.
Cariou (Léon), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1941, mle 12534/R.
Castex (François-Nestor), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1941.
Cazajou (André), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1942, mle 8347.
Chaffal (Henri-Ulysse), D. P. M. A. T., 3e bureau, Grenoble, classe 1946, mle 4755.
Chaix (François-Marie-Antoine-Ferdinand), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1944, mle F 1321.
Chanteau (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau classe 1946.
Chapron (Jean-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1939, mle 622.
Charbonnier (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1940, mle 841.
Chardin (Gilbert-Denis-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 2046.
Charmillon (Pierre-Louis-Camille), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 14891.
Charretour (Jean-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Quimper, classe 1934, mle 446.
Chartron (Daniel-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1945.
Chaumont (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Moulins, classe 1935, mle 1089.
Chausseblanche (Georges-Yvon-Auguste), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1943, mle 151/R.
Chiche (Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1938, mle 20.
De Christen (Xavier-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Denis-les-Laval, classe 1936, mle 241.
Citerne (Yvan-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Mézières, classe 1939, mle 283.
Claraz (Marcel-Marius), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1937, mle 1981.

Clozel (Jean-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946.
Cohen (Lucien), D. P. M. A. T., 3e bureau, Oran, classe 1941.
Coignet (Jean-Etienne), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1941.
Coiffi (Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 9161.
Collard (Olivier-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 11891.
Compan (Etienne-Albert-Auguste), D. P. M. A. T., 3e bureau, Privas, classe 1940, mle 1266.
Comte-Offenbach (Pierre-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, Paris (9e), classe 1930.
Cordier (Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1943, mle 20186/RO.
Corne (Gilbert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Arras, classe 1938, mle 114.
Coulfignal (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 11765.
Cousi (Jean-Bernard), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 17051.
Croset (Pierre-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, Moulins, classe 1940, mle 2660.
Croute (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Aurillac, classe 1939/1, mle 838.
Dauvergne (René-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Versailles, classe 1939/1, mle 5015.
Dauvert (Jean-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1940, mle 2286 DU.
David (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Epinal, classe 1934, mle 208.
Delfosse (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1943.
Delpon (Michel-Paul-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1946, mle 11299.
Delporte (Jean-Baptiste-Gilbert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1941.
Denuelle (Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1942, mle 11339.
Depons (Michel-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1941, mle 14418.
Desmurget (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bourg-en-Bresse, classe 1942, mle 23224.
Desquet (Louis-René-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, Troyes, classe 1938, mle 430.
Devinat (Jacques-Emile), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1938, mle 511.
Dijon (Georges-Jules-Aimé), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bourg, classe 1939, mle 88.
Djian (Raphaël), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1936, mle 267.
Duemeyer (Yves-Claude-Ludovic), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1940, mle 298.
Duflot (Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1942.
Dulis (Henri-Marie-Joseph-Gilbert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont, classe 1944, mle 8813.
Dulout (Alfred-Dominique), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 9913.
Duprey (Guy), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1943, mle 1800.
Duthuit (Pierre-Jean-Michel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1940, mle 8398/40/S 3.
Fantecuzzi (René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Strasbourg, classe 1940, mle 1254.
Favier (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Grenoble, classe 1936, mle 1206.
Folachier (Aimé-Armand), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940.
France (Max-Félix-Claudius), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1944, mle 3896.
Francfort (André-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1940, mle 5604/40/S 3.
Frechou (Hubert-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 1985.
Frocliger (René-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, Sarrebourg, classe 1935, mle 1820.
Fromageau (Joseph-Marie-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, Angers, classe 1939, mle 1657.
Frombau (Jacques-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1942, mle 42031/42 P.
Gachet (Robert-Stéphane-Ange), D. P. M. A. T., 3e bureau, Chambéry, classe 1938, mle 116.
Gaudrel (Eugène-Valentin), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Brieuc, classe 1936, mle 471.
Gautier (Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1944.
Geissler (Egon), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1938, mle 442.
Gelhaye (Lucien-Edmond-Nicolas), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nancy, classe 1925, mle 570.
Gery (Henri-Marie-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1944.
Giordano (Vincent), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1943, mle 1903.
Gouin de Boisjolly (Gérard), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946.
Gracket (Pierre-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946/2, mle 18862.
Gremaud (Jean-Emile-Jules), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 3132.
Grosjean (André-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nancy, classe 1938, mle 1278.
Gugnalons (Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1941, mle 876.
Guigues (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1941, mle 16876.
Guillaumie (Fernand-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Périgueux, classe 1940.
Guillemaud (Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1942, mle 338.
Guiomard (Francis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1945, mle 16255.
Hainzelin (Jean-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Metz, classe 1938, mle 387.
Hauchère (Maurice-Gabriel), D. P. M. A. T., 3e bureau, le Mans, classe 1933, mle 3038.
Hours (Francis-Rémy-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1941.
Illy (Joseph-Sylvestre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Strasbourg, classe 1944, mle 5909.
Jeandot (Auguste-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1939, mle 389.
Joly (Charles-Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, Reims, classe 1942, mle 2635.
Jourdan (Victor-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943.
Jugnet (Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1940, mle 1637/40/S 6.
Juillet (Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, Aurillac, classe 1938.
Julien (Yves-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Brest, classe 1934, mle 1442.
Junot (Louis-Frédéric-Gabriel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1938, mle 1061.
Kerdonouff (Joseph-François-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Brest, classe 1937, mle 2597.
Kraemer (Alphonse), D. P. M. A. T., 3e bureau, Strasbourg, classe 1941, mle 44.
Kuhn (Charles-Nicolas), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1934, mle 3037.
Künkel (Jack-Gérard), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bar-le-Duc, classe 1944, mle 593.
Labonne (Jean-Emile), D. P. M. A. T. 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 13125.
Lagarde (René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont-Ferrand, classe 1942, mle 7032.
Lalaurie (Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1945.
Lamarre (Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Beauvais, classe 1945.
Lancien (Marcel-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Quimper, classe 1943, mle 4408.
Lardot (Lucien-Marcel-Maxime), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1944, mle 17395.
De la Rochemace (Manuel-Geoffroy-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1943, mle 14516/N.
Larroque (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946.
Larue (Alfred-Denis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1937, mle 1549/37.
Lavole (René-Louis-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1943, mle 31865/43 P.
Lebrun (Roger-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Châlons-sur-Marne, classe 1938.
Le Charles (Jean-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Guingamp, classe 1931, mle 607.
Lecuntf (Alphonse), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1943, mle 19613/R.
Le Derff (Guy-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 13527.
Le Gouze (Pierre-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1944, mle 20310/R.
Lejeune (Edouard), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1941, mle 5729/R.
Lemberton (Camille-Elie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1944, mle 9785.
Le Moal (Yves-François-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1943, mle 19070/R.
Lenoir (Joseph-Victor-Jacques-Guy), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1938.
Le Pichon (Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lorient, classe 1933, mle 881.
Le Saint (Yves), D. P. M. A. T., 3e bureau, Guingamp, classe 1935, mle 624.
Lefourneur (Jean-Noël-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, Seine, classe 1936, mle 2107.
Liauthaud (Robert-Lucien-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1946.
Loesch (Gabriel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1941, mle 1556.
Machon (Jean-Alfred-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Troyes, classe 1939, mle 741.
Malbouyres (René-Martial-Noël), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1933, mle 2382/SI/33.
Malgrand (Adelin-François), D. P. M. A. T., 3e bureau Nancy., classe 1941, mle 1563.
Marchandiau (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941, mle 12611.
Marchoux (Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1941, mle 13549.
Marolla (Caloger), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1940, mle 1287.
Marrec (Yvon-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lorient, classe 1927, mle 2861.
Marron (André-Pierre-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1936, mle 195.
Martin (Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1941, mle 1001.
Martin (Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Strasbourg, classe 1944, mle 5111.
Maso (Alphonse-Baudile-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 16170.
De Matteis (Fernand-Lucien-Gustave), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1940, mle 956.
Mauvilly (Pierre-Marie-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 2750.
Medvedeff (Alexis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1942, mle 1474.
Meffre (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle 2598.
Milhe (Albert-Jules), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1937, mle 1897.
Minster (Amédée), D. P. M. A. T., 3e bureau, Metz, classe 1941.
Milschkind (Raphaël-Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1940.
Monnier (François-Georges-Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1941, mle 36693/41 P.
Moquet (Laurent-Antoine-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont, classe 1944, mle 8814.
Moracchini (Pierre-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1937, mle 956.
Mouton (Michel-Marie-Léopold), D. P. M. A. T., 3e bureau, Chaumont, classe 1938, mle 966.
Muller (Paul-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Strasbourg, classe 1944, mle 5945.

Nau'eau (Gaston-Célestin-Germain), D. P. M. A. T., 3e bureau, la Roche-sur-Yon, classe 1940, mle 3706.
Navaro (Louis-Sauveur-Jules), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1941, mle 14070.
Nicolazo de Barmon (Claude-Henri-Marie-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1943.
Niedercorn (Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1945, mle 32132.
Osmond (Max-Roger-Victor), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1944, mle 556/1944/P.
Ottavi (Dominique), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1939, mle 956.
Ouvrard (Georges-Emile), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1939, mle 16.
Pasquier (Jean-André-Théophile-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lorient, classe 1935, mle 520.
Pechenet (Robert-René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Châlons-sur-Marne, classe 1938, mle 1230.
Peiffer (Maurice-François-Hyacinte), D. P. M. A. T., 3e bureau, Epinal, classe 1941, mle 3975.
Pelle (Gérard-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1945, mle 137.
Pentel (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lille, classe 1939, mle 5151.
Perez (Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1945.
Pernet (Claude-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.
Perre (Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle 830.
Perri (Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1935, mle 863.
Perrier (Francisque), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 9597/B/X.
Peyraud (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tulle, classe 1941.
Peysson (Maurice-Adrien), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1939.
Piconnier (Fernand-Alfred), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nantes, classe 1939, mle 1170.
Pons (André-Marcel-Etienne), D. P. M. A. T., 3e bureau, Beauvais, classe 1943, mle 3816.
Ponsot (Bernard-Benjamin-Claudius), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1940, mle 2390.
Quinnez (Pierre-Joseph-Charles-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 3132.
Ragot (René-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946/2, mle 3953.
Ramonet (Edouard-Marc-Antoine), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1943.
Récamier (Etienne-Joseph-Louis-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1940, mle 606.
Rey (Paul-Emile), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1942, mle 12172.
Rhodes (Roger-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1940, mle 1613.
Richard (Pierre-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, Annecy, classe 1942.
Richet (Robert-Prosper-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Brieuc, classe 1940, mle 1880.
Rigollet (Paul-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941.
Rioux (Henri-Louis-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont-Ferrand, classe 1941, mle 9145.
Roche (Jean-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 8347/L.
Rocher (Jean-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1943.
Roess (Paul-Lucien), D. P. M. A. T., 3e bureau, Strasbourg, classe 1943, mle 6208.
Rossi (André-Emile-Camille), D. P. M. A. T., 3e bureau, Bar-le-Duc, classe 1939, mle 857.
Rouault (Pierre-Marie-Prosper), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1936, mle 878.
Rouquette (Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1946, mle 2209.
Roussel (Pierre-Jean-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Châlons-sur-Marne, classe 1938, mle 801.
Ruel (Roger-Hébert-Marc), D. P. M. A. T., 3e bureau, le Puy, classe 1937, mle 637.
Sabathier (Paul-Sylvain), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1943, mle 11306.
Salvadori (Jean-Dominique), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1940, mle 1150.
Savcant (Emile), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rennes, classe 1941, mle 21929/R.
Schaefer (Jacques-René), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1943.
Schlumpf (Georges-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1943, mle 1191.
Schots (Robert-François-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1943.
Siegel (Jean-René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Troyes, classe 1939, mle 800.
Sigogne (Jacques-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1944, mle 23107/P.
Sleyaert (Julien-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région.
Tallon (Denis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1944, mle 37032/44 P.
Teuller (Romain-Jean-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Rodez, classe 1940, mle 688.
Teyssier (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1934, mle 1070/AR.
Thieblemont (Jean-Baptiste-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, Troyes, classe 1943, mle 2239.
Tichit (Roger-Norbert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Clermont-Ferrand, classe 1945, mle 24747.
Trone (Robert-Marius-Auguste-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946/2, mle 12091.
Ulmer (René-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, Sélestat, classe 1940, mle 1873.
Valentin (René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nancy, classe 1939, mle 581.
Valenzi (Serge-Emile-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1940, mle 721.
Varos (Pierre-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lille, classe 1939, mle 762.
Vernay (Jean-Michel-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1943, mle 21279.
Vernhes (Robert-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 12887.
Vette (Paul-Ernest), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1942, mle 14519.
Veyrand (Paul-René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Valence, classe 1939/2, mle 437.
Viguies (Jean-Baptiste), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulouse, classe 1946/2, mle 12889.
De Villiers du Terrage (René-Louis-Jean-Etienne), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1944.
Vinciguerra (René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1939, mle 2401.
Voisin (Léon-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Paris, classe 1938, mle 917.
Vonville (Lucien-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1925.
Vuillecard (Jean-Gaston-Léon-Auguste), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1945, mle 5359.
Wartelle (Jacques-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.

Arme blindée et cavalerie.

Aguirre (Jean-Edouard), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946, mle 5167.
Alic (Claude-Marius-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Troyes, classe 1943, mle 569.
Andrieu (Philippe-Pierre-Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1946, mle 3079.
Aujay de La Dure (Bernard-Marie-Gabriel-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1933, mle R. 1666.
Babaud de Monvallier (Guy-Philippe-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 9788/Ll.
Ballu (Vincent-Pierre-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Châlons-sur-Marne, classe 1946, mle 731.
Blanchard (Marcel-Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1944, mle 508.
Blondel (Maurice-Joseph-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Mulhouse, classe 1941.
Bouty (Michel-Louis-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1943, mle 4251.
De Brosses (Gérard-Charles-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1940.
Butin (Jean-Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1943.
Cabrol (Alfred-Louis-Jean-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946, mle 21849.
Camous (Roger-Auguste-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle R. M. 199.
Cassagne (Raymond-Justin), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1941, mle 10736.
Chagneau (André-Raoul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Niort, classe 1930, mle 2593.
Chalumeau (Henri-Pierre-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saint-Etienne, classe 1937, mle 1084.
Chapat (Claude-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1941, mle 12001.
Charpe (Pierre-Léon), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943, mle 21072.
Chatain (Pierre-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1941, mle R. 280.
De Chaumont de Quitry (Hugues-Louis-Eugène-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941, mle 2842.
Colombani (Charles-Louis-Ange), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1938, mle 122.
Comte (Pierre-Ernest), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943, mle 9573.
Cros (Guy-Victor), D. P. M. A. T., 3e bureau, Constantine, classe 1945, mle 1195.
Crouvezier (Joseph-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, Epinal, classe 1940, mle 681.
Delannoy (Jean-Léonce-Octave), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1943, mle 21651.
Dou (Jean-Georges-Marcel-Noël), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943, mle 21039/Is.
Drouet (Jacques-Marie-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1941, mle 42641/41 P.
Dupuis (Michel-Germain-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1946, mle 31345.
Durochat (Jean-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nancy, classe 1943, mle 8206.
Faivre (André-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 14741.
Faivre (Marcel-Henri-Julio), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1942, mle R. M. 465.
Ferlet (François-Maximilien-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1946, mle 20462.
Foret (Serge-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1945, mle 30705.
Franc de Ferrière (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1944, mle 33547.
Gautier (Roger-Marcel-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1944, mle 3352.
Geli (Louis-Marie-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, Carcassonne, classe 1940, mle 395.
Giordan (Armand-Paul-Marius-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Valence, classe 1940, mle 2058.
Grimpel (Robert-Mario-Maxime), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1944, mle 1485.
Guillaume (René-Raoul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1943, mle 3162 M. R.
Guirriec (Michel-Pierre-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943, mle 16870.
Haenel (Théodore-Guillaume), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saverne, classe 1936, mle 1074.
De Hauteclocque (Hubert-François-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1934, mle R. 1361.

Hebrard (Antoine-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1939, mle 1838.
Heckel (Charles-Frédéric), D. P. M. A. T., 3e bureau, Saverne, classe 1940.
Julienne (Bernard-Jean-Pierre-Marie-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1940, mle R. 1685.
De Laforcade (Bruno-Marie-Raoul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Nantes, classe 1939, mle 3036.
Lagailiarde (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lons-le-Saunier, classe 1941, mle 5.
Laot (Jean-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946, mle 2488.
Le Diberder (Luc-François-Marie-Charles-Edmond), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943, mle 19622.
Ledoyen (Maxime-Henri-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1938, mle 41.
Lemonnier (Yves-Georges-Alain-Fernand-Mariel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946, mle 15171.
Léon (Francis-Jacques-Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1942, mle R 116.
Le Ray (André-Alexis-François-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946, mle 7189.
Loos (Jean-Paul-Ernest), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1940, mle 2348.
Lusardy (François-Yves), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1945, mle 1552.
Magny (Jean-Gustave-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Versailles, classe 1935, mle 6581.
Million (Edouard-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Lyon, classe 1939, mle 3520.
Moreau de Bellaing (Bernard-Juvénal-Marie-Joseh), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1941, mle 13698.
Morizot (Pierre-Jean-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1941, mle 11720.
Morro (Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, Oran, classe 1943, mle 2528.
Mouvet (André-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, Cambrai, classe 1938, mle 1264.
Mugnier (Jacques-René-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, clase 1943, mle 14296.
Navailles (Jean-Germain), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1943, mle B. O. 10280 Ver.
Nicol (Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1942, mle 496.
Olivier (Jacques-Eugène-Emmanuel-Clovis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1941, mle 11253.
Perrier (Alfred-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1932, mle 2537.
Petit (Pierre-Albert-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1940, mle 837.
Poisson (Emmanuel-Marcel-Stéphan), D. P. M. A. T., 3e bureau, Avesnes, classe 1931, mle 2066.
Polle (Gérard), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1939, mle R 965.
Potiron (Jean-Marie-Elie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1941, mle 18311.
De Quatrebarbes (Christian-Guillaume-Marie-Xavier-Gabriel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1941, mle 18252.
Raphène (Jean-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, Toulon, classe 1940, mle 356.
Renaud (François-Maurice-Jean-Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, Poitiers, classe 1940, mle 2424.
Renu (André-Lucien-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1943, mle 858.
Richard (Bruno-Antoine-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, clase 1943, mle 21275.
De Rocca-Serra (Alfred-Robert-Marie), D. P. M. A. T. 3e bureau, Maseille, classe 1939, mle 2725.
Rondeleux (Daniel-Jacques-Marie-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1945, mle 7080.
Rosier (Guy-Edouard-Etienne), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e égiron, classe 1943, mle 1315.
Roullot (André-Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943, mle 13799.
Routhier (François-Pierre-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1941, mle R 124.
Talmant (Jacques-Paul-Nestor), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1945, mle L. M. 7137.
Tournier (André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1943, mle 23997/43 P.
Turon (Jean-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, clase 1946, mle 17714.
Vaslet de Fontaubert (Pierre-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943, mle 20623.
Verrier (Jean-Paul-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, Alger, classe 1944, mle R. M. 1678.
Vioix (Pierre-Julien), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1941, mle 4025.
Weinstein (Jean-Edgard), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1940, mle 3341/40 S 2.
Wemaère (André-Philippe-Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1945.

Train.

Abbal (Roger-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946, Mle 9040.
Abecassis (Martin), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1942, mle 865.
Armand (René-Jean-Jules), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1940, mle L. M. 228.
Barloux (Max-Edouard-Frédéric-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943, mle 1599.
Beaudin (Georges-Louis-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940, mle 1936.
Beaune (Jacques-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943.
Bernard (Claude-Marie-Ange), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 2444.
Bleusez (Maurice-Hector-Emile-Edgard), D. P. M. A. T., 3e bureau, Madagascar, classe 1938, mle 1536.
Boissel (Marcel-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940, mle 2723.
Bommart (Patrick-Théodore-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1946, mle 2924.
Bourgois (Pierre-Augustin), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946.
Burel (Pierre-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943.
Camponovo (Jean-Georges-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1941, mle 1958
Chairat (Jean-Joseph-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1943, mle 6210 M. A.
Choquet (Lucien-Georges-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 50471.
Cremilleux (Maurice-Charles-Alexandre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1941, mle 20383.
Dano (Paul-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1942, mle 5615/R.
Debellis (Marius-Michel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946, mle 16509.
Deluret (Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 20232.
Diraison (Jean-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943, mle 13181.
Dupont (Jean-Daniel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1942.
Duval (André-Raoul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1940.
Fauri (Louis-Auguste-Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1938, mle 747.
Garivier (Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, Oran, classe 1943, mle 3167.
Gautier (Jean-William), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 196.
Gossiaux (François-Joseph-Armand), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1943, mle 860.
Gresse (Henri-Léon), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940.
Gy (Pierre-Henri-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1943, mle 895.
Henry (Louis-Claude-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1943.
Laleux (René-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1941, mle 808.
Lefèvre (Robert-Emile-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1943, mle 1221.
Le Strat (René-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946.
Lindenchmid (Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1943, mle 381.
Louvet (Jean-Baptiste), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunis, classe 1943.
Marie (Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943.
Martine (Louis-Lucien), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1944, mle 11600.
Mesnard (Jean-Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 4125.
Morel (Robert-Henri-Hippolyte), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1943, mle 1481.
Morice (Claude-Philippe-Alfred-Yves), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1943, mle 861/S.
Mimran (Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1942.
Papouin (André-Edouard-Emile), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 2076.
Pasqualini (Pierre-Edouard), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1943, mle 2091.
Pavat (Jean-Léon-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943, mle 2710.
Petitfrère (Gérard-Lucien), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943.
Petitqueux (Jean-Joseph-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1943, mle 1599.
Prigent (Pierre-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1943.
Prouvot (Philippe-Germain-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946.
Raquin (Jean-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1946, mle 33413.
Rigal (Jacques-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1943, mle 2087 M P.
Rol (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 23516.
Romand (Denis-Jean-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1940.
Roy (Roger-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 40553.
Salphati (Elie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1933, mle 808.
Tabouret (Raymond-Marcel-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1941, mle 20035.
Thielin (Robert-Georges-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1946, mle 6898.

Artillerie.

Alberola (André-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunisie, classe 1940.
Annaert (Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1939, mle 1552.
D'Astier de la Vigerie (Jean-Bernard-René-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1941.
Audable (Gabriel-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1938, mle 1591.
Banzet (Alain-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1947.
Barra (Roger), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1943.
Batard (Claude-Marie-Joseph-Elie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1938, mle 525.

Beauge (Claude-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1938.
Beauvais (Lucien-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1928.
De Bee (André-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1940, mle 608.
Bisse (André-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1930, mle 1243.
Borel (Louis-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1938, mle 1605.
Bourguignon (André-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.
Bousquet (Pierre-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1936.
Bouvard (Charles-Marie-Victor), D P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1944.
Breack (Maurice-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, A. O. F., classe 1940
Bregeault (Jacques-Charles), D. P M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940 mle 3300.
Carenzo (Louis-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1940.
Castera (Raymond-Jean-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1943, mle 94.
Cerf (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.
Cerisola (Albert-Marie-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1939, mle 483.
Chapelle (Jean-Jules-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau ,8e région, classe 1936.
Chartier (Gaston-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1938, mle 1321.
Chazel (Jacques-Félix-Léopold), D P. M. A. T., 3e bureau, Tunisie, classe 1940.
Clairefond (Marc-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1939.
Colin (Jean-Noël), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1938, mle 685.
Cottin (Joseph-Régis-Louis-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943.
Courant (Guy-Edmond-Hermann), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1937.
Coves (Paul-Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1943.
Derrien (Isidore-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946, mle 12058.
Descarats (Pierre-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1940.
Desnier (Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1943, mle 4122.
Dubois (Marcel-René), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1940.
Dubois (Robert-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1938, mle 342.
Dubois (Yvon-Emile), D. P. M. A T., 3e bureau, 5e région, classe 1943.
Duc (Fernand), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1939, mle 46361
Dumon (Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943.
Ernandez (Jean-Fernand), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1941.
Evrard (Louis-Nicolas), D. P. M. A T., 3e bureau, 6e région, classe 1940, mle 2951.
Franck (Jean-Charles-Xavier), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1940, L. M. 794.
Gazeau (François-Jean-Florent), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1933.
Giudicelli (Pierre-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1941, mle 513.
Grivaz (Georges-Louis-Maurice), D P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1938, mle 38.
Grosjean (André-Georges), D. P M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1940, mle 2713.
Grosrey (François-Edmond), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1944
Guillet de la Brosse (Gilbert-Joseph-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1938, mle 1264.
Houssa (Georges-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1946.
Houze (Raymond-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1940, mle 2021.
Iochum (Jean-Louis-Georges-Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1938.
Iung (Pierre-Auguste-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1939, mle 927.
Jacques (Pierre-Louis-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1944.
Jamin (Bernard-Louis-Marie-Joseph), D. P. M. A. T., 3 bureau, 3e région, classe 1942, mle 22469/R.
Job (Sylvain), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1945, mle 8041.
Jouary (Paul-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1941.
Juteau (Bernard-Auguste), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1941, mle 3976.
Juvanon (Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1926, mle 376.
Kobloth (René-Charles-Frédéric), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1930, mle 315.
Labourcau (Antony-Hubert-André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1938, mle 453.
Lamy (Jacques-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1940, mle 965.
Laval (Fernand-Léon), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1940.
Le Bars (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1941.
Lebon (Bernard-Pierre-André-Marcel), D. P. M. A T., 3e bureau, 3e région, classe 1940, mle 4339.
Le Perchec (Louis-Marie-Yves), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunisie, classe 1942.
Lepoix (Louis-Lucien), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1938, mle 110.
Leurent (Francis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940, mle F 1758.
Levet (Emile-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, Indochine, classe 1935, 118e partie de la liste.
Levrier (Alain), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1940.
Lhuillier (Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1940.
Marcout (Albert-Eugène), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1939, mle 465.
Maréchal (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1940.
Marino (Georges-Louis), D P. M. A T., 3e bureau, 10e région, classe 1941.
Martin (Yves), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1946, mle 10110.
Maury de Lapeyrouse-Vaucresson (Armand-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1re région, classe 1939.
Ménager (François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1936, mle 532.
Meunier-Carus (Jean-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1937, mle R. M. 311.
Montaron (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau. 10e région, classe 1942.
Montois (Paul-François-Désiré), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1942.
Moulonguet (Jean-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1943.
Muracciole (Luc-Martial-Marcel), D. P. M. A. T., 3 bureau, 10e région, classe 1943, mle R. M. 2649.
Niez (Jean-Pierre-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.
Olivier (Joseph-Joachim-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1942, mle R. M. 694.
Ortega (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1939.
Parnin (André-Paul-Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1936, mle 104.
Peyre (Joseph-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940.
Phelip (Hubert-Léon), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1944, mle 19036.
Phelizot (Georges-Cyrille-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1939, mle 47.
Pommert (Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1939, mle 190.
Pousset (Maurice-Edouard-Pascal), D. P. M. A. T., 3 bureau, 10e région, classe 1940, mle 8395.
Pouzin (Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1946, mle 11953.
Pretot (Raymond-André-Victor-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1938, mle 52.
Py (Gilles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1943.
Quiquerez (François), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1941, mle R. 631.
Ranouil (Pierre-Félix), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1941, mle R. 641.
Regnier (André), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1938, mle 1676.
Reynes (René), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1943, mle R. 872.
Rousseau (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1935, mle 679.
Rousselle (Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, 3e région, classe 1940, mle 584.
Ruel (René), D. P. M. A T., 3e bureau, 8e région, classe 1939, mle 958.
Sanson-Carette (Antoine-Raoul-Martin-Marie-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région classe 1942, mle 19325.
Serain (Roland-Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1943, mle R. M. 2569
Soret (Jean-Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classe 1946.
Suau (Albert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1937.
Sylvestre (René-Victor), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1924, mle 943.
Teboul (Georges), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1941.
Trapc (Robert-Adrien-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1943, mle R. M. 2561.
Truquin (Jean-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1940, mle 363.
Valerian (Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1941.
Verney (Robert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1940.
Villevieille (Guy), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunisie, classe 1943.
Vinciguerra (Gilbert), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1943, mle RM 2558.
Warin (Roland-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1946, mle 32866.
Winter (Raymond), D. P. M. A. T., 3e bureau, 6e région, classe 1939, mle 1029.

Transmissions.

ARME

Azema (Henri-Marie-François), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946, mle 2037.
Balaye (Louis), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 2940.
Barthélemy (Claude-Pierre-Antoine-Alain), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 11363.
Bastard (Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 27398.
Bernardin (Henri-Claude), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1947.
Bolze (Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 8e région, classe 1943, mle 511.
Burge (Jean-Emile-Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1946, mle 11506.
Coulon (Jean-Louis-Antoine), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1947, mle 14889.
Dervaux (Robert-Joseph), D. P. M. A. T., 3e bureau, 2e région, classe 1946, mle 3946.
Desseaux (Roger-Maurice), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1947, mle 19410.
Mallet (Louis-Paul), D. P. M. A. T., 3e bureau, 5e région, classe 1946, mle 12036.
Peulvet (Serge-Henri), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1947, mle 26028.
Ruaud (Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1943, mle 5915.
Sardet (André-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 4e région, classe 1947, mle 9.
Sabattier (Henri-Xavier), D. P. M. A. T., 3e bureau, 10e région, classe 1940, mle 939.

Corps des interprètes militaires de réserve.

Espiau de Lamaestre (André-Louis-Marie), D. P. M. A. T., 3e bureau, Autriche, classe 1931, mle 2284.
Frasali (Antoine-Martin), D. P. M. A. T., 3e bureau, 9e région, classe 1940, mle 1151.
Krier (Georges-Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, A. O. F., classe 1933, mle 586.
Liby (Jacques-Marcel-Léon-Charles), D. P. M. A. T., 3e bureau, Tunisie, classe 1931, mle 592.
Pasqualini (Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1942, mle 150.
Poussier (Jean-Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, Maroc, classe 1936, mle 501.
Puetsch (Bernard), D. P. M. A. T., 3e bureau, A. O. F., classe 1939, mle 1883.

Génie.

ARME

Gallard (Joseph), direction centrale du génie, Tunis, classe 1940, mle 17.
Jarrand (André-Armand-Gabriel), direction centrale du génie, 8e région, classe 1942.
Joly (François), direction centrale du génie, 3e région, Nantes, classe 1940, mle 5231.
Jomier (Guy-Edmond-René-Joseph), direction centrale du génie, 4e région, Niort, classe 1940.
Leifer (André-Paul), direction centrale du génie, Hanoï, classe 1924.
Lemarquis (Henri-Albert-Charles), direction centrale du génie, 8e région, classe 1944, mle 7769.
Luce (André-Georges-Eugène), direction centrale du génie, Maroc, classe 1940, mle 1711.
Meunier (Eugène-Lucien), direction centrale du génie, 8e région, Moulins, classe 1936, mle 952.
Pacaud (Lucien-Hippocrate-Emile), direction centrale du génie, Saïgon, classe 1927, mle 259.
Sgro (Antoine), direction centrale du génie, 10e région, Oran, classe 1937, mle 3063.
Stoll (Robert-Martial), direction centrale du génie, Tunis, classe 1941, mle 86.
Therme (Jean-Jacques-François), direction centrale du génie, 7e région, classe 1945, mle 11065.
Tinlite (André), direction centrale du génie, Tunis, classe 1943, mle 1611.
Xelati (Victor), direction centrale du génie, Maroc, classe, 1932, mle 441.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Cailleaux (Lucien-Charles), direction centrale de l'intendance, Châlons-sur-Marne, classe 1928, mle 1649.
Decoux (Louis-Georges), direction centrale de l'intendance, la Roche-sur-Yon, classe 1936.
Hainaut (Pierre-Gustave), direction centrale de l'intendance, Seine, Classe 1943.
Koehler (Paul), direction centrale de l'intendance, Saverne, Classe 1936.
Le Houcq (Jean-Paul), direction centrale de l'intendance, Marseille, classe 1940.
Mathio (Gilles-Clément-Martin), direction centrale de l'intendance, Toulouse, classe 1946, mle 1817.
Maurer (Georges-Frédéric), direction centrale de l'intendance, le Hâvre, classe 1934.
Melusseau (Emile-Charles-Marie), direction centrale de l'intendance, Nantes, classe 1941.

Service de santé.

PHARMACIENS

Hornez (Jacques), direction centrale de service de santé, 2e région, classe 1943.
Osteux (Jacques), direction centrale du service de santé, 2e région, classe 1943.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Delesalle (René), direction centrale du service de santé, 2e région, classe 1943.
Eichinger (Paul), direction centrale du service de santé, 5e région, classe 1943.
Nodin (Raymond), direction centrale du service de santé, 6e région.

Corps du matériel.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Aurousseau (Roger-Guy), direction centrale du matériel, classe 1946, mle 13723.
Chailly (Bernard-Marie-Lucien-Henri), direction centrale du matériel, Nancy, classe 1941, mle 8832.
Durupt (Honoré), direction centrale du matériel, Nancy, classe 1941, mle 7392.
Gonzales (Pierre), direction centrale du matériel, classe 1941, mle 10692.
Gouzin (Pierre-Lucien-Louis), direction centrale du matériel, classe 1941, mle 17585.
Henneguelle (Gérard-Paul-Alfred-Emile), direction centrale du matériel, Casablanca, classe 1940, mle 1863.
Lamotte (Paul-Edmond-Marie), direction centrale du matériel, Troyes, classe 1924, mle 851.
Picot d'Alligny d'Assignies (Jean-Ghislain-Marie-Joseph), direction centrale du matériel, Lyon, classe 1943, mle 3751.
Sebert (Jean-André), direction centrale du matériel, classe 1946, mle 13599.
Seille (Jean), direction centrale du matériel, classe 1943, mle 5001 *bis*.
Thomas (René), direction centrale du matériel, classe 1943, mle 5141.

La prise de rang fixée par la date de signature du présent décret pourra être modifiée à l'occasion du travail d'avancement d'ensemble prévu pour les sous-lieutenants de réserve.

Décret du 16 février 1949 portant nomination dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 16 février 1949, les officiers relevant de l'arme du génie, admis à la retraite, dont les noms suivent, sont nommés avec leur grade dans les cadres des officiers de réserve, à compter du lendemain du jour de leur radiation des cadres de l'armée active:

Génie.

M. le capitaine Manoury (René-Emilien).

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

M. le chef de bataillon Lhaute (Pierre-André).

Décret du 16 février 1949 portant régularisation de la situation d'un officier de réserve.

Par décret en date du 16 février 1949, les dispositions du décret du 23 août 1947 portant nominations dans les réserves sont annulées en ce qui concerne M. Lansard (Marcel).

M. Lansard (Marcel) est nommé dans les réserves avec le grade de lieutenant, à compter du 9 juin 1947.

Décret du 16 février 1949 modifiant le décret du 23 mars 1948 portant admission dans les réserves d'un officier du service de santé coloniale.

Par décret en date du 16 février 1949, est modifié comme suit le décret du 23 mars 1948:

Au lieu de:

« M. le médecin colonel Robin (Léonard-Albert-Georges) »,

Lire:

« M. le médecin lieutenant-colonel Robin (Léonard-Albert-Georges) ».

(Le reste sans changement.)

Décret du 16 février 1949 portant changements d'arme d'officiers de réserve.

Par décret en date du 16 février 1949 les officiers de réserve désignés ci-après sont admis, par voie de changement d'arme, avec leur grade, à la date du présent décret, dans les armes et services suivants:

Infanterie.

M. le lieutenant d'artillerie Lassalle (Albert-Aimable-Auguste), subdivision de Dijon.

Arme blindée et cavalerie.

MM. les capitaines d'infanterie:

Blimo (Robert-Jean-Emile), subdivision de Vannes.
Cognet (René-Edouard-Roger), subdivision de Dijon.
Fourichon (Georges-Marcel-Lucien), subdivision de Versailles.

MM. les lieutenants d'infanterie:

Bramant (Jean-Louis-Raymond), subdivision de Dijon.
Collard (Lucien), subdivision de Bizerte.
Huchet de Quenetain (Pierre-Marie-Achard), subdivision du Mans.
Lacroix (Jacques), subdivision de Laon.
Lesguillons (Marcel-Robert), subdivision d'Amiens.
Martin (Roger-Edouard-Jules-Henri), subdivision de Bordeaux.
Mathieu (Pierre), subdivision de Bordeaux.
Mimault (André), subdivision de Versailles.
Sauret (Paul-Henri), subdivision de Paris.

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Guerou (Armand-Charles-Pierre), subdivision de Paris.

MM. les sous-lieutenants d'infanterie:

Albertosi (Dominique-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Beyel (Jean-Antoine), subdivision de Toulouse.
Brunner (Jean), zone d'occupation Sud.
Dupin de Saint-Cyr (Louis-Marie-Charles), subdivision de Bordeaux.
Fournier (Henri-Léon), subdivision de Versailles.
Pugens (Albert-Bernard-Louis-Marie), subdivision de Toulouse.
Thomas (Roger-Alphonse-Marie-Louis), subdivision de Versailles.

Artillerie.

M. le commandant du cadre des adjoints de chancellerie Gourpt (Laurent-Raymond), 8e région militaire.

M. le lieutenant d'infanterie Pawaak (Léon), subdivision de Lille.

M. le sous-lieutenant d'infanterie Bernt (Louis-Edouard), subdivision de Nancy.

Train.

M. le capitaine d'artillerie coloniale Gomien (René), subdivision d'Alger.

M. le lieutenant d'infanterie Legrand (Guy-Georges), subdivision d'Amiens.

M. le lieutenant d'artillerie Girodolle (Jean-Marie), subdivision de Perpignan.

MM. les sous-lieutenants d'infanterie:

Brandner (Jean-René-Félix), subdivision de la Sarre.

Nadal (Pierre-Roger), 6e région militaire.

Transmissions.

MM. les capitaines d'infanterie:

Genin (Georges-Armand), subdivision de Marseille.

Stengel (Alfred-Antoine), subdivision de Strasbourg.

MM. les lieutenants d'infanterie:

Courdavault (Paul-Alexandre), subdivision de Paris.

Elmer (Georges-Louis), subdivision de Saint-Etienne.

Fallas (René-Henri), subdivision de Metz.

Leleu (Eugène-François), subdivision de Laon.

Papegay (René-Henri), subdivision de Lille.

Reyrolle (Max-Frédéric-Pierre), subdivision de Chambéry.

Roy (André-Célestin-Gabriel), subdivision de Versailles.

Saur (Jean-Marie), subdivision de Laon.

M. le sous-lieutenant d'infanterie Fiche (Charles-Louis), subdivision de Versailles.

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Rémy (Pierre-Gaston), subdivision de Laon.

M. le lieutenant du génie Pujolle (Jean-Paul-Victor), subdivision de Versailles.

M. le sous-lieutenant d'artillerie Duval (Georges-Henri-Auguste), subdivision de Paris.

Cadre des adjoints du service du matériel des transmissions.

M. le capitaine d'infanterie Parcevaux (dit Passevaux) (Jean-Marcel), subdivision de la Sarre.

M. le lieutenant des transmissions Le Gall (Pierre-Marie), subdivision de Versailles.

M. le lieutenant d'artillerie Queffeleant (Yves-Paul), subdivision de Versailles.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MM. les lieutenants d'infanterie:

Calvayrach (Amédée-Marcel-Robert), subdivision de Perpignan.

Couturier (Michel-André), subdivision de Paris.

Hallegot (Jean), subdivision du Mans.

Nosny (Henry-Emile-François), subdivision de Versailles.

Roblet (Joseph-René), subdivision d'Agen.

Schneider (Paul), subdivision de Metz.

M. le sous-lieutenant d'infanterie Bredin (Bernard-Albert), subdivision de Châlons-sur-Marne.

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. le capitaine d'infanterie Hubschwerlin (Albert-Aimé), subdivision de Paris.

MM. les lieutenants d'infanterie:

Barbot (René), subdivision de Paris.

Berthon (Marcel-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.

Le Petit (Jean-Louis-Aristide), subdivision de Caen.

Lingre (Paul-Gustave-Mathieu), subdivision de Rouen.

M. le sous-lieutenant d'infanterie Martin (Lucien), subdivision de Tours.

Décret du 16 février 1949 portant promotion dans l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadre actifs de l'armée de l'air;

Vu la loi du 17 février 1912 portant création du corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Vu le décret du 17 février 1942 fixant les dispositions statutaires particulières au corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Vu le décret n° 48-1151 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu à titre définitif dans le cadre de l'état-major général de l'armée de l'air, 1re section (active), pour prendre rang du 9 février 1949:

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Au grade de commissaire ordonnateur général de l'air de 1re classe.

M. le commissaire ordonnateur général de l'air de 2e classe Perret (Joseph-Alfred-Léopold).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN MOREAU.

Décret du 16 février 1949 portant acceptation de la démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 16 février 1949:

L'offre de démission de son grade de l'armée active présentée par le capitaine du corps des officiers de l'air, cadre navigant, Poincet (François-Xavier), né le 15 mars 1916, est acceptée.

M. Poincet est nommé dans le corps des officiers de réserve de l'air (cadre navigant) à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité avec le grade de capitaine à titre définitif pour prendre rang du 25 décembre 1943.

Décret du 16 février 1949 portant acceptation de démission d'un ingénieur militaire des travaux de l'air.

Par décret du 16 février 1949:

Est acceptée, à la date du présent décret, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air Debœvère (René-René).

L'intéressé cesse à cette même date de faire partie du corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air. Il demeure, le cas échéant, soumis à toutes les obligations imposées par la loi sur le recrutement de l'armée.

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 1er février 1949, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Thouvenot (Lucienne), demeurant place Charcot, à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), de la somme de 10.060 F dont elle est constituée débitrice envers l'Etat pour frais d'entretien de son fils Robert à l'école des apprentis mécaniciens de la flotte.

Personnels civils extérieurs de la guerre (intendance).

Par arrêté en date du 1er février 1949, les employés auxiliaires temporaires dont les noms suivent sont titularisés dans les cadres complémentaires et nommés aux emplois ci-après:

(A compter du 1er juillet 1946.)

Agent de bureau de 3e classe.

Mme veuve Duthu (Madeleine) (1re région).

Agent de bureau de 2e classe.

Mme Barut (Raymonde) (Maroc).

(A compter du 1er juillet 1948.)

1° AGENTS DE BUREAU. — MÉTROPOLE

M. Huguet (Pierre), agent de bureau de 3e classe (6e région).

2° AGENTS DE BUREAU. — AFRIQUE DU NORD

(10e région.)

Agents de bureau de 2e classe.

Mmes Brau (Marinette).
Cluzeau (Henriette).
Mme Lévy (Clémentine).

Agents de bureau de 3e classe.

MM. Ben Arrous (Fernand).
Chemain (René).
Ros (Julien).
Cayrol (Raoul).
MM. Ruffenach (Alfred).
Zemour (Joseph).
Mme veuve Garin (Jeanne).

Agents de bureau de 4e classe.

MM. Mougenot (Roberl).
Narboni (Mardochée).
Pascal (Maurice).
Zermati (Charles).
Marello (Gaëtan).
Broulin (Raoul).
Biscaino (Raymond).
Mme Guedj (Berthe).
Mme veuve Berthou (Renée).
MM. Benssoussan (Elie).
Doleac (Georges).
Guedj (Jacob).
Mme Turmeau (Louise).
MM. Soler (François).
Touron (Pierre).
Biron (Joseph).

TUNISIE

Mlle Augière (Henriette), agent de bureau de 1re classe.

Mme Ropers (Aimée), agent de bureau de 2e classe.

MM. Trad (Mohamed) et Ottavy (Joseph), agents de bureau de 3e classe.

Mme Fanny (Marcelle), agent de bureau de 4e classe.

MAROC

Mme Nonelle (Marie), agent de bureau de 1re classe.

Agents de bureau de 2e classe.

Mme Vichet (Joséphine).
M. Charbit (Mardochée).
Mme Michelot (Berthe).
M. Ros (Marcel).
Mmes Pinto (Henriette).
Nédelec (Florence).

Agents de bureau de 3e classe.

MM. Ronce (René).
Lefebvre (Charles).
MM. Vaudescal (Georges).
Baldacci (René).

Agent de bureau de 1re classe.

Mme Boudvin (Armande).

Agents de service.

MM. Ledoux (Léon), agent de service de 1re classe (2e région).
Duverneuil (Roger), agent de service de 4e classe (4e région).
Sunyach (Jean-Louis), agent de service de 5e classe (5e région).
Benlabiod Alimane, agent de service de 3e classe (10e région).
Fourrar Mohamed, agent de service de 4e classe (10e région).
Antri Bouzar, agent de service de 4e classe (10e région).
Ou Rahmoun Mohamed, agent de service de 4e classe (10e région).
Gilabert (Joaquin), agent de service de 4e classe (10e région).

Les titularisations prononcées à compter du 1er juillet 1948 par le présent arrêté restent subordonnées au résultat de l'examen médical prévu par la circulaire n° 89 22/B-4 du ministre des finances en date du 29 juin 1948 et de la C. M. n° 659 PC/4 du 16 juillet 1948.

Admissions à la retraite d'officiers de l'armée de l'air.

Par décision en date des 5, 7, 13, 19, 24 et 25 janvier 1949, les officiers désignés ci-après sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite.

I — Pour ancienneté de service

(Sur demande, article 9, loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948.)

A. — Corps des officiers de l'air

Cadre sédentaire.

(A compter du 1er janvier 1949.)

M. le lieutenant-colonel Drillaud (Edmond-Lucien), né le 25 juillet 1897.

B. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

(A compter du 1er février 1949.)

M. le lieutenant Laty (Marie-Alexandre-Félicien), né le 6 août 1903.

(A compter du 3 mars 1949.)

M. le lieutenant Maire (Marcel-Alfred-Marie), né le 23 octobre 1904.

II. — Par limite d'âge.

(Ordonnance du 18 août 1945.)

Corps des officiers mécaniciens de l'air

(A compter du 26 avril 1949.)

M. le lieutenant Delorme (Henri-Louis), né le 26 avril 1901.

III. — A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.

a) Loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (art. 6 et 16).

(A compter du 16 avril 1949.)

M. le lieutenant-colonel Sillion (Jacques-Théophile-Charles), né le 3 mars 1905.

b) Loi n° 547 du 11 octobre 1948.

(A compter du 1er avril 1949.)

M. le commandant Roux (Georges-Henri-René), né le 19 mars 1902.
M. le capitaine Wernert (Paul-Fernand), né le 23 octobre 1900.

(A compter du 15 avril 1949.)

M. le commandant Ducommun (Robert-Louis), né le 23 novembre 1901.

c) Ordonnance du 19 juillet 1945 (art. 4, § 1er).

(A compter du 1er avril 1949.)

M. le colonel Baradez (Jean-Lucien), né le 27 mars 1895.

M. le colonel Fargeaud (Jean-Marie-Eugène), né le 21 juillet 1895.

M. le colonel Gence (Paul-Charles), né le 28 décembre 1894.

M. le colonel Goranflaux de la Giraudière (Jacques-Louis-Marie-Alfred), né le 9 mars 1894.

M. le colonel Hervieux (Paul-Raymond), né le 17 juillet 1895.

M. le colonel Houpert (Pierre-Marie-Raymond), né le 9 juillet 1897.

M. le colonel Labaurie (Pierre-Léon-Alphonse-Marie), né le 15 mars 1893.

M. le colonel Laganne (Jean-Louis-André), né le 2 juin 1894.

M. le colonel Renard-Duverger (Marie-Michel-Charles), né le 6 septembre 1895.

M. le colonel Rousselet (Pierre), né le 30 avril 1893.

M. le lieutenant-colonel Mokel (Maxime-Jules-François), né le 18 mai 1897.

M. le commandant Morel (Marcel-Victor), né le 15 juin 1900.

M. le capitaine Bernard (Philippe), né le 8 février 1899.

M. le capitaine Curtheley (Georges), né le 11 novembre 1902.

M. le capitaine Layrolle (Marcel-Auguste-Louis), né le 12 juillet 1902.

M. le capitaine Lapeyre (Edmond-Marcel), né le 17 septembre 1901.

M. le capitaine Luca (Marcel-Alexandre-Elie), né le 24 avril 1905.

M. le capitaine Balase (Paul-Henri-André), né le 2 septembre 1903.

M. le capitaine Reste (Edmond), né le 26 août 1901.

M. le lieutenant Poulain (Fernand-Paul-Léon), né le 5 juin 1904.

Tableau d'avancement de 1948 (réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1948, page 12516:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: « 3 De Salles de Banieres (Jean-Marie), 5e région », lire: « 3 De Sales de Banieres (Jean-Marie), 5e région ».

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: « 25 Sisard (Roger-Etienne), 1re région », lire: « 25 Sicard (Roger-Etienne), 1re région »; au lieu de: « 29 Giovanni (Jean-Emile), 3e région », lire: « 29 Giovannoni (Jean-Emile), 3e région »; au lieu de: « 42 Frane (Ernest-Emmanuel), 6e région », lire: « 42 Frank (Ernest-Emmanuel), 6e région »; au lieu de: « 45 Fombeaustier (Adolphe-Jean-Omer), 4e région », lire: « 45 Fonbeustier (Adolphe-Jean-Omer), 4e région ».
Rayer: « 46 Lamarque (Robert-Emile), 10e région », déjà promu (décret du 20 octobre 1948, *Journal officiel* du 24 octobre 1948, rang du 4 février 1948).

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de colonel.

Au titre de l'année 1947.

Au lieu de: « 5 De La Motte de La Motte-Rouge (Xavier-Paul), 3e région », lire: « 5 De La Motte de La Motte-Rouge (Xavier-Raoul-Elie Marie), 3e région ».

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: « 3 De La Selle (Hervé-Marie), 1re région », lire: « 3 De La Selle (Henri-Marie), 1re région »; au lieu de: « 11 Loiseau, 7e région », lire: « 11 Loiseau (Pierre-Eugène-Claude), 7e région ».

Artillerie.

Pour le grade de colonel.

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: « 8 Berghone (Victor), 10e région », lire: « 8 Bergonhe (Victor), 10e région ».

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au titre de l'année 1946.

Au lieu de: « 3 Basset (Paul-Adrien), 1re région », lire: « 3 Basset (Paul-André), 1re région ».

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: 1 Battesti (Paul), 8e région », lire: « Battesti (Pascal), 8e région »; au lieu de: « 5 Eprinchard (Fernand-Georges), 4e région », lire: « 5 Eprinchard (François-Georges), 4e région ».

Génie.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: « 10 Pievet (Léon-Louis-Michel), 6e région », lire: « 10 Fievet (Léon-Louis-Michel), 6e région ».

Transmissions.

ARME

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au titre de l'année 1948.

Au lieu de: « 1 Le Vaillant (Jacques), 1re région », lire: 1 Levaillant (Jacques), 1re région ».

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 15 février 1949 approuvant une délibération du conseil de l'université de Rennes portant création d'un centre d'études psychotechniques de l'université de Rennes.

Par décret en date du 15 février 1949, est approuvée la délibération du conseil de l'université de Rennes en date du 22 juin 1948 portant création d'un centre d'études psychotechniques de l'université de Rennes.

Admission dans la classe supérieure, en fin d'année scolaire, des élèves des lycées et collèges.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1949:

Page 1213, 2e colonne, 44e ligne, lire: « 4° Un exercice de langue I », au lieu de: « Un examen de langue I ».

Même page, 3e colonne, après la 51e ligne, ajouter le paragraphe suivant:

« 4° Un exercice de langue vivante II consistant en:

« *a*) Traduction en français d'un texte de langue étrangère (description, anecdote, dialogue, etc.) de 80 à 100 mots;

« *b*) Réponses en langue étrangère à cinq ou six questions « d'intelligence » portant sur le texte traduit ».

(La suite sans changement.)

Page 1214, 2e colonne, 72e ligne, lire: « de langue vivante I ou de langue vivante I », au lieu de: « de langue vivante II ou de langue vivante II ».

(La suite sans changement.)

Nomination de membres d'un conseil académique.

Par arrêté en date du 11 février 1949, sont nommés, par application de la loi du 27 février 1880, membres du conseil académique de Nancy:

M. le docteur Lionel Pelerin, sénateur maire de Nancy, en remplacement de M. Donzelot.

M. Guthmuller, maire d'Epinal, en remplacement de M. Schmitt, ex-maire de Toul.

M. Depain, proviseur du lycée de garçons de Nancy, en remplacement de M. Voisin, muté.

Nomination du directeur de l'institut d'études politiques de Bordeaux.

Par arrêté du 16 février 1949, M. Duverger (Maurice), professeur à la faculté de droit de l'université de Bordeaux, est nommé directeur de l'institut d'études politiques de l'université de Bordeaux.

Nomination d'architectes dans le service des bâtiments civils et palais nationaux.

Par arrêté du 10 février 1949, ont été chargés, à titre de mission spéciale, des opérations de regroupement des locaux administratifs indiquées ci-dessous, les architectes dont les noms suivent:

M. Mathieu, architecte ordinaire de l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux: réinstallation de l'institution dans les locaux de l'ancienne école normale de Saint-André-de-Cubzac.

M. Brunau, architecte en chef adjoint à l'inspection générale des bâtiments civils et palais nationaux: construction d'une cité administrative à Rennes.

M. Lahalle, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux: construction d'une cité administrative à Saint-Lô.

M. Haffner, architecte en chef du palais du Louvre, adjoint à l'inspection générale des bâtiments civils et nationaux: construction d'une annexe du ministère des finances.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 février 1949, Mme Strawinsky, née Blondat (Françoise), administrateur civil de 2e classe au service de l'équipement sportif, est placée en disponibilité pour charges de famille

Le présent arrêté aura effet du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1950 (deux ans).

Direction des archives de France.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Bousquet (Jacques), archiviste en chef de l'Aveyron (2e classe), nommé membre de l'école française de Rome, est détaché à la direction de l'enseignement supérieur pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948.

Direction de l'éducation physique.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Fleux, née Buisson, maîtresse d'éducation physique, 2e classe cadre normal, 2e catégorie, au lycée Edgar-Quinet, à Lyon, est placée pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, dans la position de détachement et mise à la disposition de la fédération française des maisons de jeunesse de la culture en qualité de directrice de la maison des jeunes et de la culture de Genas (Isère).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 7 février 1949, M. Fournier (André), inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, assistant à la faculté des sciences de Paris, chargé d'enseignement à la faculté des sciences de Lille, est nommé, à compter du 1er janvier 1949, à l'emploi de maître de conférences de physique à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Mathieu (J.-P.), nommé à Paris.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Santelli (René), assistant des facultés des sciences des départements, est maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour servir à l'université Aurore de Shanghaï, en qualité de professeur de clinique chirurgicale, du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1945

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 12 février 1949, Mme Matici, née Eumeric (Simone), professeur agrégée des sciences naturelles au lycée de jeunes filles de Chartres, est détachée auprès du ministre de la justice pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Prenant (Jeannette), professeur agrégée de philosophie au lycée de jeunes filles de Nancy, est détachée auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, afin d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Pellier (René), sous-intendant universitaire au lycée Voltaire, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'intendant universitaire au lycée de Sarrebrück

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Angles d'Auriac, professeur agrégé, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de chercheur.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mlle Lavelle (Madeleine), professeur agrégée d'anglais au lycée de jeunes filles d'Avignon, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer en Angleterre en qualité de lectrice à Saint-Hilda's College Oxford.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mlle de Lascoups (Odette), professeur agrégée de sciences physiques au lycée de jeunes filles d'Orléans, est détachée auprès du ministre de la justice pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mlle Bourgoin (Marie-Louise), professeur licenciée de lettres, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 5 septembre 1948 au 30 septembre 1950, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à Smith College, Northampton, Massachusetts (Etats-Unis).

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mlle Allix (Georgette), professeur agrégée d'anglais au lycée de jeunes filles de Lyon, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er avril 1947 au 30 septembre 1950, afin d'exercer les fonctions de « lecturer » à l'University de Reading (Angleterre).

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mlle Chatelet (Yvonne), professeur agrégée de grammaire au lycée de jeunes filles de Sèvres, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement à Baldwin School Bryn Mawr, Pensylvania (E.-U.).

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Boulnois, née Adida (Germaine), professeur licenciée de sciences physiques au collège de jeunes filles de Bône, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, à compter rétroactivement du 2 mai 1947 et jusqu'au 30 septembre 1951, afin d'exercer des fonctions d'enseignement à Madagascar.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Wencelius, née Simion (Marthe), professeur agrégée de philosophie, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er octobre 1947 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter de cette même date, afin d'exercer des fonctions d'enseignement aux Etats-Unis (Swarthmore College Pensylvania).

Par arrêté du 14 février 1949, Mme Haxaire, née Suprin (Berthe), adjointe d'enseignement titulaire (4e classe), précédemment en exercice au collège de Remiremont, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement à dater du 1er octobre 1947. Elle est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée Lyautey à Casablanca).

Par arrêté du 14 février 1949, Mlle Maumon (Jacqueline), professeur agrégée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à Wellsley College, Massachusetts (Etats-Unis).

Par arrêté du 14 février 1949, M. Cornu (Auguste), professeur d'allemand au lycée Pasteur, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de chercheur.

Par arrêté du 14 février 1949, M. Pourverelle (Frédéric), principal de collège classique, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er janvier 1947 au 31 mars 1948, en vue d'exercer les fonctions à l'école française de Lisbonne (Portugal).

Par arrêté du 14 février 1949, M. Bauer (Roger), professeur agrégé d'allemand, en fonctions à la direction des affaires culturelles du comité exécutif de Vienne, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, du 27 juillet 1947 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'université de Münster, en Westphalie.

Par arrêté du 15 février 1949, Mlle Uri Yvonne), professeur agrégée de physique (cadre normal, 4e classe), est détachée auprès du ministre de l'industrie et du commerce, pendant une nouvelle période d'un an, à compter du 1er juin 1947, afin de continuer à exercer les fonctions d'ingénieur à la Société commerciale des potasses d'Alsace.

Par arrêté du 15 février 1949, Mlle Cazabat (Madeleine), licenciée de lettres, en exercice dans le cadre local marocain, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement (anciennement professeur adjoint de premier ordre) et détachée à ce titre auprès du ministre des affaires étrangères, à compter rétroactivement du 1er octobre 1945 et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc, collège de jeunes filles d'Oudjda.

Par arrêté du 15 février 1949, Mme Micheletti, née Laurelli (Angèle), professeur licenciée de lettres, cadre normal, 2e catégorie, 5e classe, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 27 mai 1946 et détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, à compter de cette même date et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 15 février 1949, M. Farchi (Jean), professeur agrégé de lettres, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer les fonctions de professeur en Indochine, du 1er octobre 1946 au 5 avril 1947, date de sa réintégration dans la métropole.

Par arrêté du 15 février 1949, M. Fouilleron (Louis), professeur de classes élémentaires, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation, en qualité de contrôleur de l'éducation publique du district de Trèves.

Par arrêté du 15 février 1949, Mme Millet, née Guérinet (Pauline), maîtresse primaire, rangée dans la 1re classe du cadre supérieur des chargées d'enseignement, est maintenue détachée auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, pendant une nouvelle période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer les fonctions de directrice du petit lycée de Baden-Baden (zone française d'occupation).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Jacquet (Philippe), instituteur de 3e classe, du département de la Lozère, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des forces armées (guerre) pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Hermann Bailly, instituteur de 3e classe, du département du Cher, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1945, à la disposition du directeur de l'éducation populaire, pour exercer ses fonctions en qualité d'inspecteur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire du Cher.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Magnin, née Toquart, institutrice hors classe, du département de Seine-et-Oise, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Mandrillon (Armand), instituteur de 3e classe, du département d'Alger, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1948, à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pour exercer les fonctions de surveillant général à l'école nationale professionnelle de l'air à Cap-Matifou.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Douzilly (Edgard), instituteur de 4e classe, du département d'Indre-et-Loire, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 14 août 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions d'instituteur détaché au Cameroun.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Rigot de Morogues, née Chambon, institutrice de 4e classe, du département du Gard, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 16 mars 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions d'institutrice détachée en Indochine.

Par arrêté en date du 14 février 1949, Mme Cornuel, née Bouquin, institutrice de quatrième classe, du département des Bouches-du-Rhône, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions d'institutrice détachée en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 15 février 1949, Mme Puysségur (Irène), institutrice de la cinquième classe du département des Hautes-Pyrénées, est mise, pour une durée allant du 1er novembre 1947 au 31 octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 novembre 1948: page 10926, avant-dernière ligne, pour l'arrêté collectif du 6 novembre 1948 portant intégration dans le cadre métropolitain d'instituteurs de Tunisie, à l'avant-dernière ligne, au lieu de: « Mme Vidal, née Gambriels, Aude, 6 novembre 1935; 5 avril 1952 », lire: « Mme Vidal, née Gambriels, Aude, 1er octobre 1931; 5 avril 1952 ».

Enseignement technique.

Par arrêté en date du 14 février 1949, M. Lensalade (Jean), professeur technique adjoint (cadre normal, 1re catégorie, 3e classe), est placé en service détaché auprès de l'inspection principale de l'enseignement technique à Bordeaux, en vue d'exercer ses fonctions au centre d'apprentissage de Mont-de-Marsan (Landes), pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Commission consultative des opérations de rapatriements tardifs.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'arrêté du 16 février 1949 modifiant l'arrêté du 20 février 1947 relatif à l'institution d'une commission consultative des opérations de rapatriements tardifs, complété par les arrêtés des 23 avril et 4 juin 1947;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 fixant la composition de la commission consultative des opérations de rapatriements tardifs, complété par les arrêtés des 23 avril et 4 juin 1947,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 21 mars 1947, complété par les arrêtés des 23 avril et 4 juin 1947, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — La commission consultative des opérations de rapatriements tardifs instituée par l'arrêté du 20 février 1947 est composée comme suit:

« Représentants de l'Assemblée nationale: MM. Meck, Mondon, Mouton, Poirot.

« Représentants du Conseil de la République: MM. Dassaud, Glauque.

« Représentants de l'union française des combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres: MM. Volney, Jay.

« Représentants de la fédération des combattants prisonniers de guerre: MM. Verrier, Darchicourt.

« Représentant de la fédération nationale des déportés et internés de la résistance: M. Perrin.

« Représentant de la fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes: M. Delecolle.

« Représentant de la fédération des déportés du travail: M. Chantarel.

« Trois représentants de l'association des déserteurs, évadés et incorporés de force de la Moselle et du Bas-Rhin: MM. Bailliard, Rinck, Spitz.

« Deux représentants des associations du Haut-Rhin:

« Un membre du comité de coordination et d'action pour le rapatriement des Alsaciens et Lorrains: M. Udo Fischer, président du comité;

« Un membre du comité de gestion de l'association des déserteurs, évadés et incorporés de force du Haut-Rhin: M. Albert Baumann, secrétaire général.

« Un représentant du comité d'action pour le rapatriement des Malgré Nous de la Moselle: M. Charles Wagner.

« Représentant du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre: le directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches.

« Représentant du ministère des affaires étrangères: M. Lamarle, ministre plénipotentiaire, directeur des unions internationales, ou son délégué, M. Leproux, consul général.

« Représentant du ministère de l'intérieur: M. Mally, administrateur à la direction de la réglementation et des étrangers.

« Représentant du ministère de la défense nationale: M. le commandant Guiguet ».

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANDON.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 49-221 du 16 février 1949 portant rétablissement de la fonction de secrétaire général du gouvernement de la Haute-Volta.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 18 octobre 1904 réorganisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française modifié et complété par les décrets des 4 décembre 1930 et 30 mars 1925;

Vu la loi du 4 septembre 1947 portant rétablissement du territoire de la Haute-Volta;

Vu les décrets des 21 mai 1898 et 2 juillet 1913 instituant les secrétariats généraux de gouvernement;

Vu la loi du 21 mars 1938 portant prise en charge par l'Etat de la rémunération des gouverneurs généraux, des gouverneurs, des inspecteurs généraux des affaires administratives, des secrétaires généraux et des administrateurs dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — Est rétablie la fonction de secrétaire général du gouvernement de la Haute-Volta.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ainsi qu'au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Décret du 16 février 1949 portant désignation du secrétaire général de la Haute-Volta.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 10 juillet 1920 portant réorganisation du personnel des administrateurs des colonies et les textes qui l'ont modifié, notamment le décret du 23 avril 1945;

Vu le décret du 6 février 1928 concernant les secrétaires généraux et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 1er mai 1926 portant fixation du traitement des secrétaires généraux des colonies,

Décrète:

Art. 1er. — M. Abel (Henri-Félix-Adolphe), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé secrétaire général de la Haute-Volta.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 17 février 1949 plaçant en position de disponibilité avec traitement un gouverneur des colonies.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires coloniaux et, notamment, l'article 85 dudit décret;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-181 du 31 janvier 1948 relatif aux traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs en disponibilité;

Vu le décret du 6 décembre 1948 nommant gouverneur de 3e classe des colonies M. Jarre (Charles-Louis-Maurice), administrateur de 1re classe des colonies;

Vu le décret du 2 février 1949 chargeant le ministre de l'agriculture de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu:

Décrète:

Art. 1er. — M. Jarre (Charles-Louis-Maurice), gouverneur de 3e classe des colonies, est placé dans la position de disponibilité avec traitement à compter de la date du présent décret.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'agriculture, ministre de la France d'outre mer par intérim,

PIERRE PFLIMLIN.

Remise de débet.

Par arrêté du 8 février 1949, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine Thenot (Georges), en service au ministère de la France d'outre-mer, de la somme de 8.912 F restant due sur celle qu'il a touchée en trop au titre d'une prime de change pour la période du 11 janvier au 9 février 1946.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 février 1949, l'arrêté du 28 octobre 1948 rapportant l'arrêté du 30 décembre 1947 portant mise à la retraite de Mlle de Peretti de la Rocca (Renée), commis principal hors classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est rapporté.

Sages-femmes coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1949, Mlle Duquesne (Georgette-Solange-Augustine) est nommée sage-femme coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1949, Mlle Le Liboux (Suzanne-Marie-Anne-Germaine) est nommée sage-femme coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 14 février 1949 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Libercourt (Pas-de-Calais).

Par décret en date du 14 février 1949, est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Libercourt (Pas-de-Calais).

Décret du 14 février 1949 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Forcalquier.

Par décret en date du 14 février 1949, est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Forcalquier (Basses-Alpes).

Décret du 14 février 1949 autorisant la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Muille-Villette (Somme) et acceptation d'un legs.

Par décret en date du 14 février 1949:

Est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Muille-Villette.

Est accepté le legs consenti par la demoiselle Blanche Darmancy au nouvel établissement.

Décret du 14 février 1949 modifiant l'article 1er du décret du 25 février 1948 portant acceptation d'un legs par la commission administrative des hospices de Thor (Vaucluse).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 25 février 1948 autorisant la commission administrative des hospices de Thor à accepter le legs d'une somme de 400.000 F consenti à cet établissement par Mme veuve Clément, née Guignier (Marie-Joséphine) suivant son testament authentique en date du 29 août 1946;

Vu l'avis du directeur départemental de la population de Vaucluse du 2 juillet 1948;

Vu l'avis du préfet de Vaucluse du 30 octobre 1948;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er (2e alinéa) du décret du 25 février 1948 est modifié comme suit:

« Les fonds disponibles à provenir de cette libéralité seront employée en travaux d'amélioration et entretien urgents des installations et bâtiments de l'hôpital hospice ».

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, dont mention sera faite au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

Décret du 16 février 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 février 1949, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les propositions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

MM.

Docteur Courcoux (Alfred-François-Marie), médecin honoraire des hôpitaux de Paris, président de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale; 50 ans de services civils et militaires. Officier le 30 juin 1937.

Professeur Pautrier (Lucien-Marius-Adolphe), professeur honoraire à la faculté de médecine de Strasbourg; 57 ans de services civils et militaires. Officier le 23 février 1924.

Docteur Rist (Edouard), président de l'académie de médecine à Paris; 62 ans de services civils et militaires. Officier le 8 octobre 1931.

Docteur Weill, dit Weill-Halle (Benjamin), directeur honoraire de l'école de puériculture de la faculté à Paris; 60 ans de services civils et militaires. Officier le 8 juillet 1932.

Au grade d'officier.

MM.

Professeur Barlety (Maurice-Jacques-Clément), professeur à la faculté de médecine de Paris; 36 ans de services civils et militaires. Chevalier le 23 décembre 1936.

Docteur Billard (Jean-Jacques-Auguste), chirurgien des hôpitaux de Reims (Marne); 40 ans de services civils et militaires. Chevalier le 5 janvier 1928.

Docteur Boisseau (Jules-Auguste), médecin à Nice (Alpes-Maritimes); 55 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier le 29 décembre 1917.

Charrier (Jean), chirurgien des hôpitaux de Paris; 47 ans de services civils et militaires. Chevalier le 4 décembre 1932.

Docteur Colombies (Henri-François), chef de laboratoire au centre anticancéreux de Toulouse (Haute-Garonne); 41 ans de services civils et militaires. Chevalier le 16 juin 1930.

Professeur Courrier (Robert-Marie-Jules), professeur au Collège de France, membre de l'Institut à Paris; 39 ans de services civils et militaires. Chevalier le 27 décembre 1931.

Docteur Crouzat (Jean), médecin à Paris; 35 ans de services civils et militaires. Chevalier le 11 janvier 1936.

Professeur Delaby (Raymond-Marie-Florent), professeur à la faculté de pharmacie de Paris; 42 ans de services civils et militaires. Chevalier le 12 août 1928.

Professeur Donzelot (Edouard-Auguste-Eugène), professeur à la faculté de médecine de Paris; 49 ans de services civils et militaires. Chevalier le 27 mars 1930.

Professeur Gastinel (Pierre-Marie-Henri), professeur à la faculté de médecine de Paris; 49 ans de services civils et militaires. Chevalier le 11 juin 1931.

Docteur Grinda (Jean-Paul), chirurgien des hôpitaux de Nice; 29 ans de services civils et militaires. Chevalier le 8 juillet 1937.

Docteur Hertz (Jacques-Adolphe), chirurgien en chef de l'hôpital de Rothschild à Paris; 45 ans de services civils et militaires. Chevalier le 28 mars 1930.

Docteur Jacquet (Jean-François-Gabriel), président de la Mutualité maternelle de Paris; 39 ans de services civils et militaires. Chevalier le 4 mars 1937.

Lamy (Bénédict), inspecteur divisionnaire adjoint de la santé à Toulouse; 41 ans de services civils et militaires. Chevalier le 17 décembre 1933.

Docteur Lapeyre (Noël-Jacques-Victor), chirurgien en chef aux cliniques de Saint-Eloi à Montpellier (Hérault); 47 ans de services civils et militaires. Chevalier le 30 décembre 1931.

Docteur Marty (Jean), médecin à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise); 40 ans de services civils et militaires. Chevalier le 12 mars 1932.

Docteur Mignon (Paul-Marcel), médecin à Paris; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier le 27 mars 1930.

Docteur Prieur (Maurice-François-Pierre-Marie), médecin ophtalmologiste à Paris; 49 ans de services civils et militaires. Chevalier le 2 janvier 1928.

Docteur Roueche (Henri-Jean-Baptiste), vice-président de la confédération des syndicats médicaux français à Paris; 50 ans de services civils et militaires. Chevalier le 9 novembre 1927.

Docteur Roulier (Daniel-Adrien), médecin à Paris; 46 ans de services civils et militaires. Chevalier du 15 décembre 1932.

Rouzaut (André), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale; 18 ans de services civils et militaires. Chevalier le 18 mai 1940.

Docteur Sappey (Ferdinand-Jean-Paul-Louis), médecin à Grenoble, président du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère; 52 ans de services civils et militaires. Chevalier le 30 décembre 1933.

Docteur Sicard (Emile-Augustin-Alexandre), médecin du dispensaire antituberculeux d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); 40 ans de services civils et militaires. Chevalier le 21 janvier 1938.

Professeur Turpin (Raymond-Alexandre), professeur à la faculté de médecine de Paris; 38 ans de services civils et militaires. Chevalier le 27 décembre 1934.

Docteur Vachet (Pierre-Tony-Léon), médecin à Paris; 42 ans de services civils et militaires. Chevalier le 12 mars 1932.

Professeur Watrin (Jean-Gaston-Jules), professeur à la faculté de médecine de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 47 ans de services civils et militaires. Chevalier le 1er juin 1920.

Au grade de chevalier.

Mlle Albin (Louise-Euphrasie), à Espalion (Aveyron); 62 ans de services civils remarqués.

Mme Beal, en religion sœur Angélina-Maria-Marguerite, religieuse supérieure des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph, à Saint-Julien-en-Jarez (Loire); 50 ans de services civils très dévoués.

MM.

Docteur Berger (Marcel), médecin inspecteur divisionnaire de la santé de la Loire-Inférieure à Nantes; 21 ans de services civils et militaires.

Bideberry (Pierre-Georges), directeur de l'office national d'immigration à Paris; 14 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Binon (Pierre-Hippolyte-Jean), sous-directeur à l'administration générale de l'assistance publique à Paris; 32 ans de services civils et militaires.

Mme Bonhomme (Marguerite-Léontine), supérieure générale des religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul à Paris; 61 ans de services civils très dévoués.

Bourgues (Raoul), directeur départemental de la population de l'Isère; 42 ans de services civils et militaires.

Cariou (René), directeur de l'institution départementale des jeunes sourds-muets et aveugles de la Persagotière (Loire-Inférieure); 46 ans de services civils et militaires.

Docteur Cayla (Emile), chirurgien chef honoraire des hôpitaux de Carcassonne (Aude); 51 ans de services civils et militaires.

Docteur Charette (Gilbert-Marcel-Michel Charles), médecin à Nantes (Loire-Inférieure); 55 ans de services civils et militaires.

Mlle Chatelet (Françoise), directrice du préventorium marin de Salé (Maroc); 33 ans de services civils très dévoués.

Clouzeau (Louis-Victor), ingénieur chimiste à Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Docteur Crombach (Jules), médecin à Saverne (Haut-Rhin); 61 ans de services civils et militaires.

Delbert (Jean-Joseph), directeur général du centre hospitalier régional de Toulouse; 23 ans de services civils et militaires.

Docteur Delvincourt (Valentin-Henri), médecin chef du préventorium départemental de l'Aisne, à Liesse; 30 ans de services civils et militaires.

Deprun (Jules-Eugène), inspecteur général de la santé et de la population à Paris; 33 ans de services civils et militaires.

Desmottes (Georges), sous-directeur à l'administration centrale; 23 ans de services civils et militaires.

Docteur Désmoyers (René-Henri-Marcel), médecin chef de la maternité de l'hôpital Beaujon, à Paris; 42 ans de services civils et militaires.

Mme Diriart, née Pourtale (Anne), vice-présidente du comité de la Croix-Rouge à Pau; 39 ans de services civils remarqués.

Docteur Escande (Louis-Victor-Roger), médecin spécialiste des voies urinaires à Béziers; 38 ans de services civils et militaires.

Facque (Robert-Fernand), président départemental des associations familiales à Rouen (Seine-Inférieure); 31 ans de services civils et militaires.

Mlle Fallourd (Aline), infirmière-major de la Croix-Rouge française à Paris; 42 ans de services civils distingués.

Mme Ferrando, née Coudere (Fernande), présidente du comité de la Croix-Rouge française de Constantine; 25 ans de services civils remarqués.

Mme Fleury (Louise-Juliette), en religion sœur Sainte-Félicienne, supérieure de l'hôtel-hospice de Conches (Eure); 50 ans de services civils très dévoués.

Docteur Goupille (Maurice), médecin à Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres); 60 ans de services civils et militaires.

Docteur Grasset (Jacques-Anatole-Francis-William), médecin accoucheur des hôpitaux de Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Docteur Heim de Balsac (Raymond-Pierre-Louis), médecin chef de laboratoire à la faculté de médecine de Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Mme Himely, née Joret-Desclosières (Jeanne-Marie-Renée), présidente du comité de la Croix-Rouge française et de l'Union des œuvres du 5e arrondissement à Paris; 36 ans de services civils dévoués.

Docteur Hubert (Henri-Charles-Marie), médecin directeur du sanatorium médico-chirurgical de Lac-ou-Villers (Doubs); 23 ans de services civils et militaires.

Professeur Ingelrans (Pierre-Louis-Léon), professeur à la faculté de médecine de Lille et chirurgien chef du sanatorium national de Zuydcoote (Nord); 31 ans de services civils et militaires.

Mme Keller (Renée), vice-présidente de la Croix-Rouge française et secrétaire générale de l'office central des œuvres à Marseille; 50 ans de services civils remarqués.

Docteur Le Blaye (René), professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers (Vienne); 52 ans de services civils et militaires.

Docteur Leclaire (Jean-Marie-François), directeur départemental de la santé d'Indre-et-Loire; 42 ans de services civils et militaires.

Mme Lemaigre, née Le Fustec (Marie-Jeanne-Rose), infirmière de la Croix-Rouge française, organisatrice des comités de la Croix-Rouge française de la Seine à Paris; 26 ans de services civils distingués.

Lerebours (Robert-Georges), maire de Sorquainville, président de la confédération de la famille rurale à Sorquainville (Seine-Inférieure); 25 ans de services civils et militaires.

Mme Letort (Marie-Jeanne), supérieure de l'hospice-hôpital d'Evron (Mayenne); 54 ans de services civils très dévoués.

Docteur Malbec (Jean-Henry dit Elie), ex-médecin chef de l'hôpital de Cahors (Lot); 54 ans de services civils et militaires.

Mlle Merle (Jacqueline-Sarah), directrice de la maison maternelle de la Marne à Châlons-sur-Marne; 34 ans de services très dévoués.

Docteur Michon (Louis-Pierre-Benoît), médecin à Lyon (Rhône); 43 ans de services civils et militaires.

Docteur Moinet (Jacques-Louis-Eugène), médecin à Ars-en-Ré (Charente-Maritime); 36 ans de services civils et militaires.

Docteur Mounet (Jean-Ferdinand), vice-président de la commission des hospices de Vienne (Isère); 29 ans de services civils et militaires.

Mme Peroni, née Reinhardt (Madeleine-Marie), directrice du dispensaire de Maisons-Alfort (Seine); 30 ans de services civils dévoués.

Docteur Perrin (Paul-Victor-Eugène), médecin à Châtillon-en-Bazois (Nièvre); 63 ans de services civils et militaires.

Docteur Picon (Pierre-Charles-Emmanuel), médecin à Annecy (Haute-Savoie); 41 ans de services civils et militaires.

Docteur Relier (Pierre-Jean-François-Marie-Joseph), chirurgien chef de l'hôpital d'Issoudun (Indre); 23 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Docteur Rollet (Marcel-Marie-Louis), médecin à Blois (Loir-et-Cher); 56 ans de services civils et militaires.

Docteur Rousseau (Pierre), chirurgien à Bergerac (Dordogne); 53 ans de services civils et militaires.

Mme Sauvet, née Le Brech (Marie-Joséphine), adjointe du délégué pour l'Europe de la Croix-Rouge américaine à Paris; 30 ans de services très dévoués.

Docteur Trocme (Pierre-Edouard), médecin de l'hôpital de la Rochelle (Charente-Maritime); 29 ans de services civils et militaires.

Wall (Jean-Marius), président de la chambre syndicale de la puériculture à Paris; 27 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur Wilhelm (Théodore), chirurgien chef de la maternité de Metz (Moselle); 42 ans de services civils et militaires.

Renonciation de la ville de Sète à son autonomie en matière d'assistance médicale gratuite.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 35 de la loi du 15 juillet 1893;

Vu les articles 9 et 11 du décret-loi du 30 octobre 1935;

Vu le règlement d'administration publique du 29 décembre 1936, modifié en dernier lieu par le règlement d'administration publique du 19 avril 1947;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1939;

Vu la délibération du conseil municipal de Sète;

Vu la délibération de la commission administrative du bureau d'assistance de cette commune;

Vu les avis conformes du ministre des finances et des affaires économiques, d'une part, et du ministre de l'intérieur, d'autre part;

Vu les propositions du préfet de l'Hérault et les autres pièces de l'affaire;

Sur le rapport du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrête:

Art. 1er. — La ville de Sète est autorisée à renoncer à l'organisation spéciale en matière d'assistance médicale gratuite qui lui avait été accordée par application de l'article 35 de la loi du 15 juillet 1893.

Art. 2. — Les dispositions du règlement départemental d'assistance médicale gratuite de l'Hérault seront applicables sur le territoire de cette commune dès la date de la parution du présent arrêté au *Journal officiel*.

Art. 3. — La participation financière de l'Etat, du département et de l'ensemble des communes, à partir du 1er janvier 1948, sera subordonnée à la parution du règlement d'administration publique modifiant, en ce qui concerne le département de l'Hérault, les pourcentages de répartition des dépenses figurant au tableau annexé au décret du 19 avril 1947.

Art. 4. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide et le préfet de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1949.

PIERRE SCHNEITER.

Modalités d'intégration des mineurs du service de l'éducation forcée d'Alsace et de Lorraine dans les services d'assistance à l'enfance de chacun des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 48-1021 du 21 juin 1948 fixant le statut provisoire du cadre de l'inspection de la population;

Vu les articles 1666 et 1838 du code civil local, maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu les articles 123 à 127 de la loi locale du 17 avril 1889 relative à l'exécution dudit code, articles également maintenus en vigueur,

Arrête:

Art. 1er. — Les services d'assistance à l'enfance de chacun des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sont habilités à recueillir les mineurs des deux sexes, antérieurement confiés au service de l'éducation forcée d'Alsace et de Lorraine, en vertu des articles 1666 et 1838 du code civil local et des articles 123 à 127 de la loi du 17 avril 1889 relative à l'exécution dudit code.

Art. 2. — Les mineurs ainsi confiés sont immatriculés comme « enfants en garde » et assimilés, pour la gestion des deniers, aux pupilles de l'Etat.

Fait à Paris, le 11 février 1949.

PIERRE SCHNEITER.

Commission prévue à l'article 19 du décret du 19 novembre 1948.

Par arrêté du 9 janvier 1949, sont nommés membres de la commission prévue à l'article 19 du décret du 19 novembre 1948:

Le doyen de la faculté de pharmacie de Paris ou son représentant.

M. le professeur Vuillaume.

M. le professeur Lesbouyries.

M. le professeur Verge.

Le président du conseil central de l'ordre national des pharmaciens.

Le président du syndicat national des vétérinaires.

Le président de la section vétérinaire de la chambre nationale syndicale de la droguerie pharmaceutique.

M. Iperti, pharmacien.

M. Gerardin, pharmacien.

Le chef du service central de la pharmacie ou son représentant.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 5 février 1949, Mme Malon (Germaine), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale, a été, sur sa demande, placée en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois mois, à compter du 1er février 1949.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 7 février 1949, M. le docteur Doussot, médecin du cadre général des hôpitaux psychiatriques, mis à la disposition du résident général de France au Maroc, est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'hôpital psychiatrique public de Saint-Rémy (Haute-Saône), à compter du 1er février 1949.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 2 février 1949, M. Hue (Alphonse), inspecteur de la population de 3e classe en service détaché, a été réintégré dans les cadres de l'inspection de la population, en la même qualité, à compter du 1er décembre 1948.

L'intéressé a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er décembre 1948, en exécution des articles 6, 26 et 28 de la loi du 20 septembre 1948.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 49-190 réorganisant le laboratoire de l'école nationale des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1949, page 1537, 2e et 3e colonne:

Au lieu de:

« Art. 5. — En sus du directeur et du directeur adjoint, les cadres du laboratoire sont ainsi fixés:

« Personnel technique:
« Un chef de service.
« Deux chefs de section.
« Trois assistants chefs.
« Dix physiciens ou chimistes.
« Un chef d'atelier.
« Deux dessinateurs.

« Personnel ouvrier:
« Trois contremaîtres.
« Quatre ouvriers qualifiés.

« Personnel administratif:
« Cinq sténodactylographes ou dames employées.
« Un commis d'ordre.
« Deux agents de bureau.

« Personnel auxiliaire:
« Huit assistants techniques.
« Un auxiliaire de service.
« Un concierge auxiliaire.

« Les traitements du personnel et les conditions de reclassement du personnel en fonction seront fixés par décret.

« En plus du personnel indiqué ci-dessus, le laboratoire central des ponts et chaussées peut employer, dans la limite des crédits disponibles, un personnel temporaire dont l'un des modes de rémunération peut être le payement par vacations.

« La répartition du personnel technique (y compris les chefs de service) et du personnel ouvrier entre les sections est fixée par le directeur, suivant les besoins »,

Lire:

« Art. 5. — Indépendamment des fonctionnaires des ponts et chaussées qui sont affectés au laboratoire par le ministre des travaux

publics, des transports et du tourisme, dans la limite des effectifs budgétaires, ce service dispose des personnels spécialisés suivants:

« Personnel technique:

« Un chef de service.
« Deux chefs de section.
« Trois assistants chefs.
« Six assistants.
« Quatre physiciens ou chimistes.
« Un chef d'atelier.
« Deux dessinateurs.

« Personnel ouvrier:

« Trois contremaîtres.
« Quatre ouvriers qualifiés.

« En plus des personnels indiqués ci-dessus et dans la limite des autorisations budgétaires, le laboratoire central des ponts et chaussées utilise des agents auxiliaires ou contractuels, dont l'un des modes de rémunération peut être le payement par vacations.

« La répartition du personnel technique (y compris les chefs de service) et du personnel ouvrier entre les sections est fixé par le directeur suivant les besoins ».

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

D'un arrêt rendu par la première chambre civile de la cour d'appel de Lyon, statuant en matière disciplinaire le 3 janvier 1949, il appert que la cour a confirmé un jugement du tribunal civil de Roanne qui, statuant en matière disciplinaire le 10 novembre 1948, a suspendu le nommé Jean Garnier, notaire à Saint-Marcel-de-Félines (Loire), de ses fonctions, pendant une durée de quinze années, à compter dudit jour, pour des faits constituant des manquements à la probité et à l'honneur professionnels.

Lesdits jugement et arrêt condamnant en outre Garnier en tous les dépens

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du vendredi 18 février 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Demande d'arbitrage de M. le président du conseil sur l'avis défavorable donné par la commission de l'intérieur sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi reportant la date des élections aux conseils généraux dans les départements d'outre-mer. (N° 6365.)

2. — Discussion d'urgence du projet de loi portant réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales. (Nos 6289-6369. — M. Mont, rapporteur.)

3. — Discussion d'urgence: 1° du projet de loi modifiant le chapitre IV du titre III du livre II du code du travail; 2° de la proposition de loi de M. Le Sciellour et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions de l'article 14 du livre II du code du travail. (Nos 6161-3861-6172. — M. Bonnet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi de M. Yves Fagon et plusieurs de ses collègues relative à l'organisation administrative. (Nos 3915, 4608. — M. Yves Fagon, rapporteur.)

5. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Joseph Denais tendant à préciser les règles de déréquisition des voitures automobiles; 2° de MM. Palewski et Dusseaulx tendant à modifier la loi n° 47-1502 du 11 août 1947 et la loi du 11 juillet 1938 en ce qui concerne les réquisitions des véhicules automobiles; 3° de M. Edgar Faure relative aux réquisitions de véhicules automobiles; 4° de M. Ramarony tendant à modifier l'article 23 de la loi du 11 juillet 1938 relatif aux réquisitions. (Nos 3321, 3352, 3561, 4015, 5148. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Anxionnaz tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 37 du décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938 en ce qui concerne l'évaluation des indemnités accordées en matière de réquisitions. (Nos 3040, 5011. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.)

7. — Discussion: 1° du projet de loi portant création de postes à la cour d'appel de Paris et modifiant le décret-loi du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire; 2° du projet de loi modifiant l'effectif de la cour d'appel d'Amiens, de la chambre détachée à Metz de la cour d'appel de Colmar, et de l'administration centrale du ministère de la justice; 3° de la proposition de loi de M. Charlet, sénateur, et plusieurs de ses collègues, portant création d'une chambre supplémentaire à la cour d'appel de Limoges. (Nos 5631, 6259, 6183, 6165. — M. Garet, rapporteur.

8. — Discussion de la proposition de résolution de M. Barrachin tendant à instituer une commission permanente d'instruction des demandes en autorisation de poursuites. (Nos 5706, 6310. — Mme Peyroles, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues tendant à reporter la limite d'âge fixée pour l'octroi des prestations familiales pour certaines catégories de bénéficiaires. (Nos 917, 1712, 1958. — M. Henri Meck, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer la situation professionnelle et sociale des conducteurs de taxi propriétaires de leur véhicule. (Nos 1116, 2966. — M. Bacon, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un secrétaire de l'Assemblée nationale.

2. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Louis Christiaens demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme si les produits et denrées destinés à l'approvisionnement des économats ou coopératives de la Société nationale des chemins de fer français — en particulier les vins dont les économats et coopératives de la Société nationale des chemins de fer français ont le monopole de l'approvisionnement des agents de réseaux et pour lesquels les bons d'achats sont délivrés directement sur le plan national à la Société nationale des chemins de fer français — sont, en principe et effectivement, soumis aux tarifs ferroviaires qui leur sont propres ou si ces organismes bénéficient, dans certains cas et sous quelles conditions, d'une gratuité totale ou partielle des frais de transport. (2e appel.)

II. — M. Louis Beugniez expose à M. le secrétaire d'Etat au commerce que les charretiers des mines, chargés de transporter au domicile des ouvriers mineurs le charbon alloué gratuitement par les houillères nationales, désireraient légitimement être assimilés aux artisans puisqu'ils n'achètent pas le produit transporté et que le coût du transport est fixé par voie d'accord entre les mines, les charretiers et les syndicats ouvriers; et demande à quelle catégorie professionnelle doivent être assimilés ces travailleurs. (2e appel).

III. — M. Jules Castellani demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il n'estime pas, les congés administratifs étant rétablis, qu'il y aurait lieu de transformer les permissions d'absence en congés administratifs, et ajoute que chaque fonctionnaire se trouvant dans la métropole en permission d'absence bénéficierait de la sorte d'un congé normal qui irait de six mois à un an selon le séjour colonial de chacun.

IV. — M. Auguste Touchard demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° si la loi du 15 mars 1934 exigeant l'élargissement des filets de pêche et le décret du 21 novembre 1935 limitant la sortie des bateaux, sont encore en vigueur; 2° dans la négative, quels sont les textes qui les ont abrogés.

V. — M. Félix Garcia signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques la situation difficile des producteurs de charbon de bois qui ne peuvent couvrir leurs frais généraux que grâce à la vente des sous-produits de la carbonisation, notamment du goudron; ajoute que la vente de ces goudrons est arrêtée à l'heure actuelle par suite d'une importation de deux mille tonnes en provenance d'Amérique; et demande quelles sont les raisons de ces importations qui portent un coup sévère à une industrie nationale, créent du chômage et occasionnent une dépense inutile de devises étrangères.

VI. — M. Louis Prot demande à M. le ministre de la défense nationale les raisons pour lesquelles un jeune soldat appelé sous les drapeaux, perd, pour sa famille, lorsqu'il est marié, le bénéfice des allocations prénatales et celui des allocations familiales.

VII. — M. Paul Valentino demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si les dispositions du décret n° 47-2.12 du 31 décembre 1947 fixant, à titre transitoire, le régime de la rémunération et les avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, peuvent être opposées aux fonctionnaires des anciens cadres locaux pour le droit au congé administratif lorsque, à la date du 31 décembre 1947, ils pouvaient y prétendre en vertu du décret du 2 mars 1910, réglant le régime de la solde et des accessoires de solde des personnels coloniaux.

VIII. — M. Jean Wagner demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques dans quelle catégorie d'imposables pour la patente doivent être classés les établissements financiers enregistrés qui, contrairement aux banques, n'ont pas le droit de faire 80 p. 100 des opérations que font ces dernières, comme par exemple: avances de toute nature, escompte de traites, opérations sur devises, etc.

IX. — Mme Francine Lefebvre expose à M. le ministre de la justice que certaines personnes imposables en 1948 et ne l'étant plus en 1949, se voient néanmoins réclamer, comme pièce justificative, pour bénéficier des dispositions de l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers, un certificat de non-imposition 1948, qu'il leur est impossible de fournir; et lui demande quelles sont les formalités à accomplir et les pièces justificatives à fournir à l'appui de leur demande.

X. — M. Pierre Abelin demande à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports dans quelle mesure les chambres de métiers qui enregistrent chaque année un nombre de contrats d'apprentissage supérieur au nombre des apprentis formés dans les écoles nationales et centres d'apprentissage pourront se voir accorder la subvention de 10.000 F par apprenti et par an qu'elles réclament, alors que la formation donnée par lesdites écoles nationales et centre d'apprentissage occasionne une dépense de 75.000 F par an et par apprenti et si un régime plus équitable pourrait être établi en faveur des chambres de métiers, les subventions accordées à celles-ci ne représentant, en 1948, que le centième des crédits affectés aux écoles nationales et centres d'apprentissage pour la formation des apprentis.

3. — Discussion des interpellations: I. de M. Louis Guillou: 1° sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que les prix de vente de certains produits agricoles, notamment pommes de terre, choux-fleurs, oignons, soient en harmonie avec les prix pratiqués à la production; 2° sur les mesures que le Gouvernement compte prendre sur le plan intérieur pour assurer l'écoulement normal et au juste prix de ces produits; 3° sur les mesures que le Gouvernement a prises ou qu'il compte prendre pour rechercher sur les marchés extérieurs des débouchés en vue de résorber le surplus de la production agricole

française; 4° sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour obtenir une baisse substantielle sur les prix des produits industriels indispensables à la production agricole; 5° sur l'ensemble de la politique que le Gouvernement entend suivre en matière agricole; II. de M. Lescorat sur la politique agricole que le Gouvernement entend suivre; III. de M. Roulon sur la politique agricole du Gouvernement; IV. de M. Waldeck Rochet sur la politique agricole du Gouvernement, notamment sur le déséquilibre croissant entre les prix industriels et les prix agricoles à la production, sur les dangers de certaines importations imposées du dehors, ainsi que sur les conséquences désastreuses d'une fiscalité abusive qui tend à l'étouffement des petites et moyennes exploitations agricoles; V. de M. Plevet sur la politique économique du Gouvernement en ce qui concerne l'importation et l'exportation des produits agricoles.

Séances du vendredi 18 février 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Pourtalet, jusques et y compris M. de Raulin.

Tribunes. — Depuis M. Elain, jusques et y compris M. Félix.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 18 février 1949.

N° 6327. — Projet de loi portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la reconstruction et de l'urbanisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (renvoyé à la commission des finances).

N° 6350. — Proposition de loi de M. Pouyet tendant au renouvellement intégral des conseils généraux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6367. — Rapport, par M. Tourné, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les dispositions nécessaires en vue d'accorder la franchise postale pour les lettres et colis adressés par les vieux travailleurs salariés et les économiquement faibles à leurs enfants et petits-enfants se trouvant sous les drapeaux dans la métropole, territoires d'outre-mer ou en occupation.

N° 6371. — Rapport, par M. Becquet, au nom de la commission du ravitaillement, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder à l'industrie de la biscuiterie les contingents de farine, sucre et matières grasses nécessaires à une production égale à celle de l'avant-guerre.

N° 6375. — Rapport, par M. Gros, au nom de la commission du ravitaillement, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à porter la ration de sucre à 1.500 kg pour les enfants et jeunes gens (catégories J et A).

N° 6377. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas tendant à un retour de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives (renvoyée à la commission du travail).

N° 6383. — Rapport, par M. Duquesne, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier deux avenants à la convention générale entre la France et la Belgique du 17 janvier 1948 sur la sécurité sociale.

N° 6399. — Proposition de loi de M. Dapou tendant à établir le statut des réfractaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6427. — Proposition de loi de M. Caillavet tendant à modifier l'article 317 du code pénal relatif à la répression de l'avortement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6428. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont tendant à modifier l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6430. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à inviter le Gouvernement à prendre, dans le plus bref délai, les mesures nécessaires pour: 1° imposer une baisse substantielle des prix des cuirs et peaux bruts tannés et produits fabriqués; 2° à rechercher et poursuivre les auteurs de la spéculation (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6440. — Proposition de résolution de M. Barthélémy tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit supplémentaire pour la systématisation de la lutte contre les insectes parasites des forêts, et plus particulièrement contre les bostryches qui causent d'inquiétants ravages dans les Vosges, le Jura et les Landes (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6442. — Proposition de loi de M. Berger tendant à établir un prix spécial pour les carburants utilisés par les services des collectivités locales (renvoyée à la commission des finances).

N° 6444. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à frapper d'une taxe exceptionnelle les profits de spéculation réalisés à l'occasion de l'emprunt autorisé par le décret du 21 janvier 1949 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6455. — Projet de loi relatif à la réparation des dommages physiques subis par les jeunes travailleurs provenant de l'organisation dite Chantier de jeunesse par le fait ou à l'occasion de leur service dans les formations encadrées du ministère de la production industrielle (renvoyé à la commission des pensions).

N° 6456. — Projet de loi portant modification au régime de l'adoption et de la légitimation adoptive (renvoyé à la commission de la justice).

N° 6457. — Lettre rectificative au projet de loi portant fixation des droits de douane d'importation (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6458. — Lettre rectificative au projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole d'application provisoire de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6472. — Rapport, par M. Bonnet, au nom de la commission du travail, sur: 1° le projet de loi modifiant le chapitre IV du titre III du livre II du code du travail; 2° la proposition de loi de M. Le Sciellour tendant à modifier les dispositions de l'article 141 du livre II du code du travail.

N° 6473. — Rapport, par M. Meck, au nom de la commission du travail, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à relever les taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, des pensions de vieillesse et d'invalidité de la sécurité sociale, ainsi que le plafond des cotisations d'assurances sociales, d'allocations familiales et d'accidents du travail.

N° 6475. — Rapport, par M. Octave Amiot, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi modifiant l'article 25 du livre Ier du code du travail.

N° 6495. — Proposition de loi de M. Fayet tendant à amnistier certains délits politiques commis en Algérie (renvoyée à la commission de la justice).

Commission des finances.

1re séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Bacon, Barangé (Charles), Bourgès-Maunoury, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gabelle, Garcia, Gavini, Gozard, Gresa (Jacques), Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Krieger (Alfred), Meunier (Pierre), Paumier, Ribeyre (Paul), Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Tourtaud.

Excusés. — MM. Burlot et Truffaut.

Suppléants. — M. Bergeret (de M. Burlot), M. Lucien Lambert (de M. Lamps), M. G. Duprat (de M. Pronteau).

2e séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Bacon, Barangé (Charles), Blocquaux, Bourgès-Maunoury, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Mme Duvernois, MM. Gabelle, Garcia, Gavini, Gresa (Jacques), Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Krieger (Alfred), Meunier (Pierre), Paumier, Ramette, Ribeyre (Paul), Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de).

Excusés. — MM. Burlot et Truffaut.

Suppléants. — M. Delachenal (de M. Paul Reynaud), M. Waldeck-Rochet (de M. Cogniot), M. Peytel (de M. Laniel), M. Schmidt (Robert) (de M. Burlot), M. Girardot (de M. Jacques Duclos), M. G. Duprat (de M. Gresa), M. Coudray (de M. Truffaut), M. Rincent (de M. Gozard), M. Cerclier (de M. Guesdon), M. Charpentier (de M. Buron), M. Michel (de M. Lamps), M. Rosenblatt (de M. Pronteau), M. Goudoux (de M. Ramette), M. Loustau (de M. Dagain).

Assistait en outre à la séance. — M. Courant.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 16 février 1949.

Présents. — MM. Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Desjardins, Dominjon, Gallet, Gaty-Gasparrou, Garet, Gourdon, Grimaud, Kriegel-Valrimont, Lareppe, Mabrut, Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Moro-Giafferri (de), Palewski, Péron (Yves), Pierrard, Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Roches, Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino.

Suppléants. — Mme Darras (de Mlle Archimède), M. Albert Petit (de M. Llante), Mme Bastide (de M. André Marty), M. Ramarony (de M. Guy Petit), M. Tricart (de Mme Schell), M. Coudray (de M. Wasmer).

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Djemad, Fagon (Yves), Guyomard, Hussel, Mont, Rabier, Rencurel, Schaff, Serre, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléants. — MM. Sion (de M. Borra), Girard (de M. Servin), Temple (de M. Pantaloni), Joubert (de M. Crouzier), Ricou (de M. Jaquet), Poirot (de M. Badiou), Bergeret (de M. Ihuel), Maurice Guérin (de Mme Francine Lefèvre).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Bianchini, Cayol, Cermolacce, Chastellain, Coudray, Courant, Defferre, Fayet, Gavini, Giovoni, Guiguen, Guilbert, Hamon (Marcel), Laurelli, Mazier, Monjaret, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Mme Royraud, M. Siefridt.

Excusé. — M. Aubame.

Suppléant. — M. Castellani (de M. Liquard).

Commission du ravitaillement.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Alliot, Asseray, Becquet, Cerclier, Coffin, Mme Degrond, M. Gros, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Kir, Mauroux, Mme Nautré, MM. Pirot, Pommadère, Ricou, Rincent, Schauffler (Charles), Sourbet, Tricart.

Excusés. — Mlle José Dupuis, MM. Mouchet, Thoral.

Suppléant. — M. Degoutte (de M. Garavel).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Asseray, Bardoux (Jacques), Barrachin, Max Brusset, Chambeiron, Delos du Rau, Djemad, Henault, Hugonnier Hussel, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz.

Excusés. — M. Desson, Mme Germaine Peyroles.

Suppléant. — M. Finet (de M. Bichet).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du jeudi 17 février 1949

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Scherer, Serre.

Excusés. — MM. Gosset, Grimaud, Halbout, Jaquet, Marin (Louis), Raymond-Laurent, Viollette (Maurice).

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Paul Benoit, Yvon Gouet, Jean-Albert Sorel, Vavasseur.

Excusés. — MM. de Barral, Viala.

Convocations de commissions.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le vendredi 18 février 1949, à quinze heures (local de la commission n° 249).

I. — Audition de M. Ramadier, ministre de la défense nationale, sur le centre national de la pénicilline.

II. — Rapport de M. Segelle sur la proposition de résolution (n° 6397) de M. Arthaud tendant à inviter le Gouvernement à promulguer sans délai les textes d'application prévus par la loi n° 46-1172 du 26 mai 1946 portant création de la société de produits biochimiques et notamment le décret prévu à l'article 6 approuvant les statuts de cette société.

III. — Rapport de M. Segelle sur le projet de loi (n° 5591) et la proposition de loi (n° 5790) de M. Palewski tendant à réglementer la profession d'opticien-lunetier détaillant.

La commission des finances se réunira le vendredi 18 février 1949, à dix heures et à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projets de loi (n°s 6227, 6173, 6260, 6266) portant répartition de l'abattement global opéré sur les budgets par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948:

Affaires économiques: M. Gilles Gozard, rapporteur.

Aviation civile et commerciale. — M. Jacques Grésa, rapporteur.

Education nationale (chapitres de l'éducation physique, des sports et de l'enseignement technique). — M. Marcel David, rapporteur.

Agriculture. — M. de Tinguy, rapporteur.

II. — Proposition de loi n° 6161 de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, tendant à suspendre jusqu'au 1er janvier 1950, l'application du décret n° 48-1986 portant réforme de la fiscalité agricole. — M. Pierre Meunier, rapporteur.

III. — Rapport n° 1742 fait par M. Henri Meck au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi n° 917 de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues, tendant à reporter la limite d'âge fixée pour l'octroi des prestations familiales pour certaines catégories de bénéficiaires. — M. Arthur Ramette, rapporteur pour avis.

IV. — Rapport fait au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution (n° 6344) de M. Marc Scherer et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à associer la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le centenaire de la mort de Frédéric Chopin. — M. Georges Cogniot, rapporteur pour avis.

V. — Proposition de loi (n° 5781) de M. Duveau et les membres de la commission des territoires d'outre-mer tendant à déterminer les modalités de règlement des pensions de toute nature, dues par l'Etat aux personnes ayant leur résidence dans un territoire d'outre-mer. — M. le rapporteur général.

Réunions de commissions du vendredi 18 février 1949.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à quinze heures. — Local n° 249.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures trente. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 22 février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel, en application de l'article 91 de la Constitution.

3. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les conditions actuelles de fonctionnement de la Cité universitaire.

II. — M. Chazette expose à M. le ministre de l'agriculture que les paysans creusois se trouvent dans une situation financière désastreuse par suite de la mévente des pommes de terre, production qui constitue le revenu presque exclusif de plus de la moitié des cultivateurs de ce département; qu'ils ne peuvent espérer aucune rentrée de fonds puisqu'ils n'ont pu commercialiser l'une des rares productions rentables de leur exploitation; que, d'autre part, l'impôt sur les bénéfices agricoles va frapper dangereusement la masse des petits cultivateurs de toutes les régions de polyculture et en particulier de la région du centre; et demande: 1° si un délai de payement ne pourrait être accordé pour les fermages et pour l'impôt sur les bénéfices agricoles aux cultivateurs mis dans l'impossibilité, jusqu'à ce jour, de commercialiser leurs tubercules même à un prix insuffisamment rémunérateur; 2° qu'aucune sanction ou poursuite ne soit infligée aux cultivateurs de bonne foi dont la trésorerie ne permet pas actuellement de couvrir le montant intégral de l'impôt qui leur est réclamé; 3° qu'un délai de payement des fermages et de l'impôt sur les bénéfices agricoles soit accordé aux cultivateurs gênés du fait de la mévente des pommes de terre; qu'également et pour les mêmes raisons, un délai soit accordé aux fermiers ayant à régler leurs locations au terme prochain; 4° quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que de toute urgence soient recherchés à l'étranger les marchés susceptibles d'absorber une partie suffisante de la production française et de combattre efficacement, par une exportation organisée dans les conditions les plus profitables, la mévente actuelle des pommes de terre; 5° quels débouchés nationaux a pu, par ailleurs, envisager le Gouvernement pour tirer parti de cette production.

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s II. 129, année 1948, et 95, année 1949. — M. Chochoy, rapporteur; et n° 135, année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Kalb, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1947 sur les dommages de guerre. (N°s II. 146, année 1948, et 105, année 1949. — M. Driant, rapporteur; et n° 136, année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Kalb, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation d'une décision votée par l'assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948, relative à la compétence des juges de paix. (N°s 74 et 131, année 1949. — M. Borgeaud, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Giacomoni tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde des droits des gendarmes. (N°s II-119, année 1948 et 99, année 1949. — M. le général Corniglion-Molinier, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Bechir Sow, jusques et y compris M. Brettes.

Tribunes. — Depuis M. Brizard, jusques et y compris M. Jacques Debu-Bridel.

Nomination d'un membre de l'Assemblée de l'Union française.

Dans sa séance du 17 février 1949, le Conseil de la République, en application de l'article 10 de la loi organique du 27 octobre 1946 et de la résolution du 18 novembre 1947, a nommé M. Louis Odru membre de l'Assemblée de l'Union française, au titre du groupe communiste et apparentés, en remplacement de M. Duqueroix, démissionnaire.

Désignation de candidatures par la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, pour les trois sièges du comité constitutionnel à la nomination du Conseil de la République.

(Application de l'article 91 de la Constitution, de la résolution du 28 janvier 1947 et de l'article 10 du règlement.)

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, après examen des titres des candidats et conformément aux conclusions de son rapport n° 120, présente au Conseil de la République les candidatures suivantes:

MM. Jacques Donnedieu de Vabres.
Maurice Delépine.
Marcel Prélot.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente sénateurs au moins.)

Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour des commissions générales.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe socialiste a désigné:

M. Vanrullen, pour remplacer, dans la commission de la défense nationale, M. Tailhades.

M. Tailhades, pour remplacer, dans la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Minvielle.

M. Courrière, pour remplacer, dans la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, M. Vanrullen.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil de la République si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente membres au moins.)

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. André (Louis), Bardon-Damarzid, Bourgeois, Brousse (Martial), Chainay, Claparède, Gadoin, Laffargue (Georges), Lemaire (Marcel), Loison, Longchambon, Pajot (Hubert), Patenôtre (François), Aube, Rochereau, Siaut.

Excusés. — MM. Clerc, Soldani.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Borgeaud, Bozzi, Chaintron, Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Le Basser, Muscatelli, Rupied, Sarrien, Soldani, Vanrullen, Verdeille.

Excusés. — MM. Rogier, Zussy.

Suppléants. — Mme Brossolette (de M. Assailly), M. Voyant (de M. de Menditte).

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) a nommé secrétaire M. Sisbane, en remplacement de M. Gasser, démissionnaire.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Bolifraud, Chazette, Chevalier (Robert), Geoffroy (Jean), Mme Girault, MM. Jozeau-Marigné, Malre (Georges), Pernot (Georges), Reynouard.

Excusé. — M. Kalb.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bertaud, Boisrond, Cayrou (Frédéric), Chambriard, Colonna, Denvers, Dubois (René-Emile), Duplc, Fleury, Lodéon, Masson (Hippolyte), Menditte (de), Méric, Pic, Pinton, Pouget (Jules), Robert (Paul), Valle (Jules).

Excusés. — MM. Fouques-Duparc, de Gracia, Maurice.

Suppléant. — M. Rupied (de M. Kalenzaga).

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Auberger, Baratgin, Mme Cardot (Marie-Hélène), M. Chevallier (Robert), Mme Claeys, MM. Dassaud, Héline, Montullé (Laillet de), Patient, Pontbriand (de), Radius.

Excusés. — MM. Gadoin, Gatuing, Glauque.

Délégué. — M. de Pontbriand (par M. Yver).

Commission de la presse, de la radio et du cinema.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Bène (Jean), Bonnefous (Raymond), Brizard, Corniglion-Molinier (Général), Cornu, Debû-Bridel (Jacques), Dulin, Dumas (François), Gaspard, Grégory, Jacques Destrée, Lachomette (de), Lasalarié, Emilien Lieutaud, Pajot (Hubert), Ernest Pezet.

Excusé. — M. Chazette.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 18 février 1949, à neuf heures trente (local de la commission):

Projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor (A. N. nos 5944, 6110, 6197; C. R. n° 109, année 1949). — M. Bolifraud, rapporteur.

Réunion de commission du vendredi 18 février 1949.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS
RELATIVES A
L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 18 février 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de MM. Juge, Antonini, Rosfelder, Rosenfeld, Cazelles, Saïdou Djermakoye, Mérigiler tendant à modifier les articles 23 et 24 de la résolution n° 1 portant règlement de l'Assemblée de l'Union française, en vue de permettre le renouvellement annuel des commissions et de leurs bureaux respectifs. — M. Alfred Bour, rapporteur.

2. — Vérification des pouvoirs. Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur l'élection de six conseillers de l'Union française par l'assemblée algérienne (1er et 2e collège). — M. Monnet, rapporteur.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 13 février 1949.

N° 31. — Rapport de M. Schmitt sur la proposition (n° 453, année 1948) de M. Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à doter l'Institut géographique national du personnel et des moyens matériels nécessaires pour mener à bien l'établissement de la carte générale des territoires d'outre-mer.

N° 33. — Proposition de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à accorder un ordre d'urgence et de priorité à l'exécution du programme d'alimentation en eau inclus dans le plan d'équipement économique et social des territoires d'outre-mer.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 17 février 1949, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Thémia membre du conseil d'administration de la caisse autonome de reconstruction, sur proposition de la commission des affaires financières, en remplacement de M. Henault.

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Curabet, Delmas, Mitterrand, René Moreux, Thémia, Vivier.

Excusés. — MM. Antonini, Coubèche Said Ali, Diop Babakar, Di Ould Zein, Ebédé, Egretaud, Léon, Madeira Racine, Meyer, Michard-Pellissier, Piot, Mme Marianne Verger.

Suppléants. — MM. Bourgarel (de M. Savary), Curabet (de M. Chassiot), Delmas (de M. Oudard), Jousselin (de M. Meyer), Mitterrand (de M. Egretaud), René Moreux (de M. Esnault), Riond (de M. Baretaud), Rouleaux Dugage (de M. de La Vasselais), Thémia (de M. Gaignard).

Etaient en outre présents. — Mme la princesse Yukanthor, M. Sok Chhong.

Commission des affaires politiques et administratives.

Séance du jeudi 17 février 1949.

Présents. — MM. Alduy, Max André, Arboussier (d'), Mlle Autissier, MM. Barbé, Bizot, Boluix-Basset, Bour, Daber, Damongo dit Dadet, Di Ould Zein, Juge, Gaignard, Laurent-Eynac, Sarraut, Vendenboomgaërde.

Excusés. — MM. Abbas Ferhat, Boussenot, Cortinchi, Lakhdari, Laurin, Lechani, Mitterrand, Sok Chhong, Soppo Priso, Souvannavong Ourot, Dorange, Tétau, Ya Doumbia, Zinsou, Mme Lefaucheux.

Suppléant. — M. Estèbe (de M. Fourcade).

Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le vendredi 18 février 1949, à dix heures (local n° 219):

Code du travail.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux utilisateurs de céréales secondaires d'importation.

1° Le premier paragraphe de l'avis aux utilisateurs de céréales secondaires d'importation, publié au *Journal officiel* du 23 janvier 1949, est complété comme suit:

« Les personnes qui achètent à l'office national interprofessionnel des céréales des céréales secondaires d'importation en vue de les revendre en l'état ou après transformation doivent posséder la qualité de:

« Société coopérative;

« Ou commerçant, ou industriel, s'adonnant normalement et habituellement aux opérations de négoce, de courtage ou de transformation des céréales secondaires »;

2° Le paragraphe de l'avis susdit intitulé « Règlement du prix » est modifié comme suit:

« Règlement du prix. — Dès réception de la facture. Toutefois, le payement des céréales secondaires achetées à l'office national interprofessionnel des céréales sera exigible dès la passation de la commande, donc avant la fourniture de la marchandise, en ce qui concerne les personnes physiques ou morales rentrant dans l'une des catégories ci-après:

« *a*) Personnes n'ayant pas, antérieurement au 1er février 1949, acheté à l'office national interprofessionnel des céréales des céréales panifiables ou secondaires ou des produits dérivés des céréales;

« *b*) Personnes qui, ayant été en rapports d'affaires avec l'office national interprofessionnel des céréales, ont amené cet établissement à user d'avertissements ou de voies d'exécution pour le règlement des sommes dues par elles audit établissement.

« Le montant des sommes dont le payement d'avance sera exigé dans ces conditions par l'office national interprofessionnel des céréales est fixé comme suit par quantités de 100 quintaux):

« *a*) Marchandise prise au port (ou magasins assimilés):

« Avoine ..... 192.830 F.
« Orge ou maïs..... 207.475

« *b*) Marchandise vendue franco:

« Avoine ..... 210.600 F.
« Orge ou maïs..... 229.000

« Le règlement définitif du prix dû par l'acheteur sera effectué dès réception de la facture définitive établie par l'office national interprofessionnel des céréales au vu des spécifications portées sur le bon d'agréage ».

Avis relatif au concours d'admission aux écoles d'industrie laitière.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1949: page 1398, au lieu de: « Un concours sera ouvert les 10 et 11 juillet 1949 en vue de l'admission d'élèves réguliers dans les écoles d'industrie laitière », lire: « Un concours sera ouvert les 11 et 12 juillet 1949 en vue de l'admission d'élèves réguliers dans les écoles d'industrie laitière ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 7 février 1949, la chaire de chimie de la faculté des sciences de Marseille (dernier titulaire: M. Raymond) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen intéressé.

Par arrêté en date du 7 février 1949, la chaire de calcul différentiel et intégral de la faculté des sciences de Nancy (dernier titulaire: M. Dubreil, nommé à Paris) est déclarée vacante

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers des candidatures devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen intéressé.

Avis relatif à la vacance d'un emploi de professeur de chant au Conservatoire national de musique.

Un nouveau délai de vingt jours, à compter de la date de la présente insertion au *Journal officiel*, est ouvert pour la réception des candidatures à un emploi de professeur de chant au Conservatoire national de musique. Les candidatures qui seraient présentées après ce délai ne seraient enregistrées que si elles parvenaient en temps utile pour que le conseil chargé de l'examen des titres pût en être saisi.

Les candidatures seront reçues à la direction générale des arts et lettres (direction des spectacles et de la musique), 53, rue Saint-Dominique, à Paris (7e).

Il est rappelé que les candidats doivent fournir les pièces suivantes:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait de l'acte de naissance;
3° Un extrait du casier judiciaire;
4° Une notice de renseignements indiquant leurs nom, prénoms, adresse, diplômes et carrière artistique.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques et professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Des concours pour le recrutement de professeurs techniques et professeurs techniques adjoints des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers auront lieu à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers de Paris, le 4 avril 1949, pour les spécialités suivantes:

Deux professeurs de dessin industriel;
Deux professeurs techniques de fonderie;
Un professeur technique de forge;
Un professeur technique d'électrotechnique;
Sept professeurs techniques adjoints d'ajustage (machines-outils);
Deux professeurs techniques adjoints de fonderie.

Clôture du registre d'inscription: le 4 mars 1949.

Les demandes de renseignements et d'inscription devront être adressées au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, à Paris (9e).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères.

La Société générale des sucreries et de la raffinerie d'Egypte, société ayant son siège au Caire, est, à partir du 1er décembre 1948, désabonnée à la taxe sur le revenu des valeurs mobilières pour:

1° 240.523 actions privilégiées, d'une valeur nominale de 100 F chacune nos 1 à 240523;

2° 108.334 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100 F chacune, nos 1 à 108334;

3° 38.600 parts de fondateur, sans valeur nominale, nos 1 à 38600;

4° 109.000 obligations ordinaires 5 p. 100, d'une valeur nominale de 400 F chacune, nos 1 à 109000.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la cinquantième tranche de la loterie nationale 1948 a eu lieu à Clichy, le 16 février 1949, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
5	gagnent	500 F.	500 F.
4	—	500 F.	500 F.
36	—	750 F.	900 F.
45	—	900 F.	1.200 F.
78	—	1.100 F.	1.400 F.
595	—	1.200 F.	2.400 F.
363	—	1.400 F.	2.800 F.
168	—	1.600 F.	3.200 F.
600	—	1.800 F.	3.600 F.
343	—	2.000 F.	4.000 F.
0.715	—	10.000 F.	15.000 F.
4.758	—	12.000 F.	20.000 F.
2.634	—	14.000 F.	25.000 F.
7.321	—	16.000 F.	30.000 F.
4.619	—	18.000 F.	35.000 F.
8.897	—	20.000 F.	40.000 F.
9.689	—	22.000 F.	45.000 F.
9.025	—	24.000 F.	50.000 F.
6.039	—	26.000 F.	55.000 F.
6.404	—	28.000 F.	60.000 F.
17.632	—	130.000 F.	175.000 F.
42.959	—	160.000 F.	200.000 F.
94.516	—	190.000 F.	225.000 F.
82.966	—	220.000 F.	250.000 F.
20.164	—	240.000 F.	275.000 F.
82.240	—	290.000 F.	300.000 F.
51.234	—	310.000 F.	325.000 F.
48.404	—	340.000 F.	350.000 F.
73.142	—	370.000 F.	375.000 F.
19.516	—	400.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
206.724	gagnent	550.000 F.	450.000 F.
093.998	—	550.000 F.	450.000 F.
049.943	—	1.000.000 F.	600.000 F.
247.918	—	1.000.000 F.	600.000 F.
072.065	—	2.000.000 F.	1.125.000 F.
090.235	—	3.000.000 F.	1.500.000 F.
297.474	—	5.000.000 F.	2.500.000 F.
167.149	—	10.000.000 F.	5.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 23 février 1949 à Asnières.

Avis relatif au tirage de la cinquante et unième tranche de la loterie nationale 1948.

Le tirage de la cinquante et unième tranche de la loterie nationale 1948 aura lieu le mercredi 23 février 1949, à vingt heures trente, en présence du public.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 109-97 Paris).

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 10 FEVRIER 1949	AU 3 FEVRIER 1949
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.816.556.128 36	52.816.556.128 36
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		12.408.214.161 70	12.408.214.161 70
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 60	5.039.250.892 60
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		1.085.161.507 »	1.086.656.979 »
Comptes courants postaux		14.501.929.975 40	15.330.451.643 40
Disponibilités à vue à l'étranger		250.284 16	250.284 16
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics :			
Effets escomptés sur la France	226.179.195.238 »		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	5.046.370.000 »	231.330.410.563 »	223.882.179.742 19
Effets escomptés sur l'étranger	54.875.325 »		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		98.629.430.419 »	97.404.686.642 »
Avances sur titres		4.461.904.073 12	4.649.987.551 35
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		13.666.721.000 »	13.648.028.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.737.354 22	5.002.737.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1928; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 20 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947 et convention du 12 novembre 1947 approuvée par la loi du 15 novembre 1947)		166.000.000.000 »	173.500.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		126.000.000.000 »	126.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		18.973.048.229 34	22.197.252.024 94
Total		1.177.582.974.338 04	1.179.882.441.153 95

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		905.585.497 370 »	1.001.667.190.750
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	95.283.180 24		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	698.500.765 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	158.755.602.227 91	161.062.735.795 39	158.964.118.605 92
Dispositions et autres engagements à vue	1.518.340.672 21		
Divers		20.422.903.967 70	18.739.285.593 08
Total		1.177.582.974.338 04	1.179.882.441.153 95

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 %
Avances sur titres	4 1/2 %
Avances à 30 jours	2 1/2 %
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 %

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

BAUMGARTNER.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CARTONNERIES DE LA ROCHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 255 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DE CONSTANTINE, PARIS (7e)
Registre du commerce: Paris n° 100985.

Obligations 4 1/4 0/0 1943.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 1.420.000 F d'obligations 4 1/4 0/0 1943 formant la totalité du montant de l'amortissement prévu au 1er mars 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Tirage 1944.

COUPURES DE 2.000 F

5.495 14.617 14.702 15.328 16.019

COUPURES DE 5.000 F

455

Tirage 1948.

COUPURES DE 2.000 F

5.033 5.090 5.145 5.169 5.176 5.179 5.195
5.217 5.230 5.262 5.263 5.298 5.363 5.453
5.478 5.547 5.580 5.595 5.613 5.620 5.680
5.718 5.723 5.762 5.777 5.860 5.940 6.015
6.087 6.119 6.140 6.164 6.283 6.313 6.408
6.445 6.492 6.590 6.700 6.707 6.726 6.737
6.777 6.788 6.807 6.833 6.868 6.869 6.887
7.038 7.109 7.408 7.509 7.672 7.677 7.716
7.758 7.964 8.105 8.196 8.389 8.450 8.587
8.812 8.813 8.838 8.934 8.992 9.008 9.191
9.509 9.577 9.608 9.721 9.855 9.868 9.887
9.985 10.028 10.043 10.090 10.217 10.288 10.292
10.463 10.487 10.524 10.548 10.714 10.719 10.741
10.776 10.825 10.866 10.870 10.920 10.960 11.077
11.442 11.239 11.261 11.313 11.418 11.447 11.494
11.495 11.513 11.706 11.892 12.168 12.183 12.227
12.236 12.256 12.400 12.431 12.581 12.608 12.614
12.622 12.641 12.686 12.704 12.766 12.800 12.807
12.836 12.846 12.953 12.996 13.039 13.216 12.222
13.260 13.273 13.360 13.716 13.753 13.835 13.908
14.042 14.043 14.069 14.101 14.168 14.203 14.227
14.278 14.371 14.844 14.860 14.880 14.890 14.891
14.892 14.936 15.045 15.062 15.091 15.116 15.222
15.335 15.359 15.556 15.601 15.634 15.651 15.752
15.753 15.757 15.772 15.860 15.864 15.865 15.870
15.945 15.956 16.198 16.407 16.466 16.551 16.563
16.647 16.667 16.723 16.785 16.787 16.801 17.122
17.464 17.465 17.300 17.322

COUPURES DE 5.000 F

37 473 499 550 552 563 595 686
708 749 742 801 826 1.323 1.402 1.416
1.506 1.548 1.524 1.568 1.628 1.663 1.668 1.728
1.731 1.732 1.781 1.856 1.922 2.033 2.052 2.092
2.104 2.107 2.123 2.167 2.190 2.222 2.308 2.381
2.384 2.446 2.451 2.548 2.550 2.583 2.700 2.745
2.751 2.878 2.907 2.975 2.988 3.028 3.065 3.068
3.079 3.087 3.201 3.249 3.335 3.397 3.445 3.453
3.508 3.527 3.553 3.557 3.578 3.600 3.627 3.693
3.696 3.757 3.908 3.947 3.956 3.974 3.978 3.995
4.021 4.155 4.168 4.346 4.387 4.428 4.622 4.630
4.651 4.673 4.809 4.948

Les amortissements des années 1945, 1946 et 1947 ont été effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 19 mars 1943.*)

Etablissements Charles Coquillard

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL ET USINE: A FROGES (ISÈRE)

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1943.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la société a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la cinquième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1948-1949 venant à échéance le 1er avril 1949.

Il n'y a donc pas lieu cette année à tirage au sort, sur les obligations de 5.000 F 4 0/0 1943 des établissements Charles Coquillard.

L'amortissement des précédentes annuités ayant été effectué par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros restant à rembourser.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

USINES DE SAINTE-MARIE ET GRAVIGNY

CAPITAL: 60.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL ET COMPTABILITÉ GÉNÉRALE:
A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)

Tirage d'obligations du 1er février 1949.

Liste des obligations 5 1/2 0/0 1948 amorties remboursables à 5.000 F à partir du 1er mars 1949.

2.802 2.803 2.804 2.805 2.806 2.807 2.808 2.809
2.810 2.811 2.812 2.813 2.814 2.815 2.816 2.817
2.818 2.819 2.820 2.821 2.822 2.823 2.824 2.825
2.826 2.827 2.828 2.829 2.830 2.831 2.832 2.833
2.834 2.835 2.836 2.837 2.838 2.839 2.840 2.841
2.842 2.843 2.844 2.845 2.846 2.847 2.848 2.849
2.850 2.851 2.852 2.853 2.854 2.855 2.856 2.857
2.858 2.859 2.860 2.861 2.862 2.863 2.864 2.865
2.866 2.867 2.868 2.869 2.870 2.871 2.872 2.873
2.874 2.875 2.876 2.877 2.878 2.879

Etablissement financier chargé de ces remboursements: banque R. Varin-Bernier et Cie.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 8 juin 1948.*)

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries électriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.319.757.000 F
SIÈGE SOCIAL:
10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 88479.

Obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945).

Amortissement du 1er mars 1949 (4e année).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F, la Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qu'aurait exigé le remboursement au pair des 578 obligations dont l'amortissement était prévu à la date du 1er mars 1949.

Les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 avril 1945.*)

Société Chimique et Routière de la Gironde

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1949: page 1018, 3e colonne, au lieu de: « Obligations 4 1/2 0/0 1944 », lire: « Obligations 4 1/4 0/0 1944 ».

SOCIETE LE PYREX

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1949: page 1231, 3e colonne, Obligations 4 1/4 0/0 1946 sorties au tirage et non remboursées, 1re ligne, au lieu de: « 13 à 98 », lire: « 13 à 38 ».

AVIS DIVERS

Compagnie des Eaux minérales de Pougues et autres

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.600.000 F
SIÈGE SOCIAL: 21, RUE CHAPTAL, A PARIS
R. C.: Seine 128377.

Obligations 5 1/2 0/0 1930.

Les porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 1930 de la Compagnie des eaux minérales de Pougues et autres sont informés que le prochain tirage d'amortissement aura lieu le mardi 22 février 1949, à dix heures, en séance publique, à la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de la conclusion d'un marché sur appel d'offres généralisé.

L'administration des postes, télégraphes et téléphones procédera, le 20 avril 1949, à l'attribution, au forfait, des travaux de linoleum (lot n° 10). Montant approximatif : 1.250.000 francs, intéressant l'extension et le réaménagement de l'hôtel des postes de Dijon (Côte-d'Or).

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux (service des locaux), boulevard de Brosses, à Dijon, pour le 10 mars 1949, dernier délai.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne

(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. VOIR ET PENSER. But: instruction, éducation, récréation. Siège social: place Stalingrad, Suresnes.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. CLUB NAUTIQUE BASTIAIS. But: développement du tourisme nautique, du camping et de la pêche à la foëne. Siège social: librairie Jeanson, à Bastia.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ GREC CATHOLIQUE D'ACTION SOCIALE POUR LYON ET LA RÉGION. But: s'occuper de toutes questions concernant les Grecs catholiques de Lyon et la région et leur organisation; développer des relations amicales entre les milieux français et les milieux grecs. Siège social: 5, rue Bonnefoi, Lyon.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES ANCIENS DU 1er BATAILLON DE TOULOUSE. But: resserrer et maintenir les liens de camaraderie et de solidarité des membres de ce bataillon. Siège social: M. André Rosenthal, 31, avenue des Champs-Elysées, Paris.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. AMICALE BILLARD MANTAIS. But: perfectionner l'art et le goût du billard et organiser à cet effet des concours et des championnats qui auront pour motif la bienfaisance et le sport local. Siège social: café Marabout, 13, place du Marché-au-Blé, Mantes-Gassicourt.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE JEANNE-D'ARC DE LUZY. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école Jeanne-d'Arc et de toute autre école pouvant être fondée sur la paroisse de Luzy. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Luzy.

21 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. UNION MUSICALE DE SELONCOURT. But: développer le goût pour la musique. Siège social: rue du Général-Leclerc, Seloncourt.

21 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. FOYER DE RECLASSEMENT SOCIAL DE PRÉVENTION. But: création d'établissements destinés au relèvement moral, au reclassement social et professionnel des prostituées. Siège social: 78, rue de Rivoli, Paris.

22 janvier 1949. Déclaration à la préfecture d'Oran. COMITÉ DU TROUSSEAU DU COURS PROFESSIONNEL DE L'ÉCOLE DE JEUNES FILLES DE PERRÉGAUX. But: aide morale et matérielle aux jeunes filles nécessiteuses fréquentant le cours professionnel féminin local. Siège social: école de jeunes filles de Perrégaux.

24 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. SOCIÉTÉ DES EXPLOITANTS FERMIERS ET MÉTAYERS DE LA RÉGION DE ROUTOT. But: grouper les cultivateurs fermiers et métayers de la région en vue d'assurer la défense de leurs intérêts collectifs. Siège social: salle de la justice de paix, à Routot.

24 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. CANTINE SCOLAIRE DE TROO. But: servir un repas aux enfants des écoles communales. Siège social: mairie de Troo.

24 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PETITES ENTREPRISES DE THOR. But: défense du commerce thorois. Siège social: mairie de Thor.

25 janvier 1949. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. AMICALE DES ANCIENS DES CHARS EN TOURAINE ET SPÉCIALEMENT DU 501e RÉGIMENT DE CHARS, DES 1er, 2e, 30e, 31e BATAILLONS DE CHARS ET DES COMPAGNIES DE TRANSPORT 81 ET 83. But: maintien des liens de camaraderie entre ses membres et développement de l'esprit de solidarité. Siège social: café de l'Epoque, 9, place Jean-Jaurès, à Tours.

25 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES RÉSEAUX PROUST-HUGO. But: renouer les liens de fraternité; aide aux camarades nécessiteux. Siège social: 111, avenue de La Bourdonnais, Paris.

26 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. HARMONIE DES FORGES DE FRONCLES. But: exercice et propagande de la musique. Siège social: M. Populus (Marcel), président, Froncles.

26 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. ŒUVRE DU COLIS DE NOËL DU PERSONNEL DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BAIGNOL ET FARJON, à Boulogne-sur-Mer. But: attribution aux adhérents d'un colis à Noël. Siège social: 8, rue d'Orléans, à Boulogne-sur-Mer.

27 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. MUSIQUE MUNICIPALE DE REMALARD. But: développer le goût de l'art musical par des cours gratuits aux élèves, exécution d'ensemble et concerts. Siège social: mairie de Remalard.

31 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. AMICALE DES COLONIAUX ET ANCIENS COLONIAUX DE L'AUDE. But: propagande et information au sujet des colonies françaises. Siège social: bibliothèque de garnison, place de la Poste, Carcassonne.

31 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'AMICALE TOURISTIQUE DU BAZACLE transfère son siège social du café Saint-Pierre, 15, place Saint-Pierre, au bar de l'Arsenal, 11, place Saint-Pierre, Toulouse.

1er février 1949. Déclaration à la préfecture de police. FONDATION MAURICE-RAVEL. But: honorer la mémoire de Maurice Ravel. Siège social: 15, rue de la Pompe, Paris.

1er février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Orne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE ROUPERROUX. But: fonctionnement de l'école libre, cours postscolaires. Siège social, salle paroissiale, Rouperroux.

1er février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. LES AUGURES. But: encouragement à l'art théâtral. Siège social: 2, place du Cantin, à Lens.

1er février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. DAMIER TRÉVOLTIEN. But: pratique du jeu de dames. Siège social: café de la Gare, Trévoux.

1er février 1949. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. AMICALE DES AMIS GAZIERS. But: secours en cas de maladie grave et décès. Siège social: café du Carrousel, 86, rue de Longvic, Dijon.

1er février 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. CLUB FRANCE-ESPAGNE. But: expansion de la langue espagnole. Siège social: rue d'Austerlitz, Toulouse.

1er février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. RING ATHLÉTIQUE EURVILLOIS. But: pratique de la boxe et de l'éducation physique. Siège social: hôtel d'Eurville.

2 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES NÉO-CALÉDONIENS ET NÉO-HÉBRIDAIS DE FRANCE. But: resserrer les liens d'amitié et entr'aide des originaires de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. Siège social: 6, square Rapp, Paris.

2 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POUR L'UNION FRANÇAISE. But: concourir à la vie de l'Union française pour la connaissance, la compréhension et l'association des populations qui la composent. Siège social: 102, rue de l'Université, Paris.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. ASSOCIATION DE SECOURS AUX ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES DE NÉRONDES. But: rechercher les personnes dont l'âge, l'insuffisance de ressources, l'absence de soutien, l'état de santé ou toute autre cause les met dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance; leur venir en aide par un secours matériel, un appui moral ou de toute autre façon qui convienne à leurs besoins. Siège social: mairie de Nérondes.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. LES AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE VILLEBOUGIS. But: resserrer les liens d'amitié formés à l'école; poursuivre l'œuvre d'éducation entreprise à l'école; récompenser les élèves reçus au certificat d'études primaires; venir en aide aux élèves peu favorisés. Siège social: mairie de Villebougis.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. AMICALE DES ÉCOLES PRIVÉES DE SAINT-ETIENNE-DU-BOIS. But: gestion financière et soutien des écoles libres de Saint-Etienne-du-Bois. Siège social: presbytère de Saint-Etienne-du-Bois.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. CERCLE DE LA FOSSE N° 4 DE LENS. But: développement de l'amitié dans la cité par la pratique de loisirs sains, jeux, art, chant. Siège social: salle de la cité des jeunes, parvis de l'Eglise, fosse n° 4, Lens.

7 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE TRIAIZE. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: patronage Saint-Jean, Triaize.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

11 janvier 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 1er février 1949.) UNION DES SOCIÉTÉS JUIVES EN FRANCE. But: association des sociétés juives en France pour l'entr'aide sociale et la défense de leurs institutions. Siège social: 14, rue de Paradis, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.